

Délibération DEL-CC-2024-187

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 5 NOVEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (50) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (11) : Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Bruno BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Yannick CHARRIER pouvoir à Etienne HUCAULT, Julie COUTOIS pouvoir à Jérôme BARON, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Marie JARRY, Sylvie RENAUDIN pouvoir à Roland MOREAU, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Anne-Marie BARBIER

Absents (25) : Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Sophie BESNARD, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

Date de convocation : 30-10-2024

Secrétaire de séance : Bruno BODIN

POLE DE SANTE

Contrat local de santé du Bocage Bressuirais : adoption du contrat 2024-2028 et son plan d'actions

Annexe : Contrat local de santé 2024-2028 et Plan d'actions

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-10, L.1434-17, L.1435-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-2 et L.3221-1 ;

Vu le décret n°2016-1023 du 26 juillet relatif au Projet régional de santé ;

Vu le projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

Considérant la compétence « coordination et animation du CLS (contrat local de santé) porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais » sur les précédents CLS ;

Considérant les contrats de santé 2015-2018 et 2019-2023 et approuvés par délibérations respectives du conseil communautaire ;

Un Contrat Local de Santé est un engagement porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'EPCI compétent afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé sur son territoire.

Cet outil permet d'identifier les problématiques de santé et les populations qui les vivent, d'élaborer des stratégies d'amélioration et de les décliner en actions concrètes pour y répondre. De cette manière, les signataires concentrent leurs moyens d'action sur des objectifs ciblés et partagés pour les cinq années à venir.

Convaincu de l'intérêt de la démarche CLS, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et leurs partenaires souhaitent renouveler leur engagement.

Ce contrat de troisième génération (CLS 3) réaffirme l'engagement de la Communauté d'agglomération en matière de santé publique à travers différentes actions dans les champs de l'accès aux soins et aux services, la santé environnementale, notamment la petite enfance, l'aménagement urbain, la santé mentale, la lutte contre les addictions ou encore l'activité Culture et Santé.

Il consolide les liens et élargit la portée des actions de proximité grâce au travail en commun mené en complémentarité avec tous les acteurs de terrain.

Il est établi pour une période de cinq ans et dans un souci de cohérence et de lisibilité, ce CLS 3 est en articulation avec les projets ou plans existants portés par les signataires.

Il a été validé par le COPIL le 02 octobre 2024.

C'est sur la base du portrait de territoire, des préconisations émises dans le rapport d'évaluation et préfiguration du CLS du Bocage Bressuirais et sur le travail des instances de pilotage que 2 axes transversaux et 4 thématiques ont été identifiés comme prioritaires pour la période 2024-2028.

Deux axes transversaux :

- La santé dans son acception globale, en lien avec la démarche « One Health ». Ce concept d'une seule santé lie la santé de l'humain à la santé des animaux, ainsi qu'à la santé des plantes et de l'environnement. Cette approche globale offre une vue d'ensemble pour comprendre et agir face aux différentes problématiques, qui se voient toutes reliées entre elles.
- La communication dans l'information des habitants et des acteurs sur les offres existantes est particulièrement importante. L'information étant plurielle par les thèmes couverts et évolutive il est nécessaire de la partager, de la diffuser et de la penser sur chaque thématique.

Quatre thématiques prioritaires :

- Offre de santé (développement et renforcement de l'accessibilité économique, géographique, culturelle des soins) ;

- Environnement favorable à la santé (logement, lieux d'accueil enfance-jeunesse, travail, transport, accès aux services, aménagement urbain, ...) ;
- Comportements favorables à la santé (Prévention et promotion de la santé) ;
- Santé mentale (bien-être mental, épanouissement personnel et les ressources).

Le Conseil communautaire doit adopter le Contrat Local de santé 2024-2028 du Bocage Bressuirais et son plan d'actions tels que présentés et annexés.

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter le contrat local de santé 2024-2028 et son plan d'actions tels qu'annexés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le CLS ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 07 NOV. 2024

Notifié ou publié le 07 NOV. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



Agir ensemble
pour une meilleure santé
Contrat Local de santé
Bocage Bressuirais
2024-2028



Table des matières

Préambule – Introduction	4
Article 1 - Genèse et enjeux du Contrat Local de Santé (CLS)	5
1-1 Le CLS aux croisements des politiques de santé	6
1-2 Le CLS aux croisements des politiques territoriales	9
Article 2 – Les partenaires concourant aux objectifs du CLS	11
Article 3 – Le champ du CLS du Bocage Bressuirais	11
3-1 Le périmètre d'action et la population concernée par le CLS	11
3-2 Les principaux enjeux du territoire par thématique de santé prioritaire	12
Article 4 – Les priorités retenues	12
4-1 La démarches d'élaboration du plan d'actions	12
4-2 Le plan d'actions	14
Article 5 - Le pilotage et le fonctionnement.....	16
5-1 Les instances partenariales et participatives : Le comité d'acteurs en santé	16
5-2 L'instance décisionnelle : Le comité de pilotage	16
5-3 Les instances techniques : Le comité technique / La mission de coordination	17
5-4 Les niveaux d'interventions complémentaires	17
Article 6 - Les engagements réciproques des signataires	18
6-1 La coordination et la coopération	18
6-2 Le plan d'actions partagé	18
6-3 La communication et la valorisation	18
Article 7 – Durée, révision et évaluation du CLS.....	18
7-1 Durée du CLS	18
7-2 Le financement du CLS	18
7-3 L'appui méthodologique	19
7-4 Révision du CLS	19
7-5 Le suivi et l'évaluation du CLS	19
7-6 Contentieux	19
Article 8 – Les signataires.....	20

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-10, L.1434-17, L.1435-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-2 et L.3221-1 ;
Vu le décret n°2016-1023 du 26 juillet relatif au Projet régional de santé ;
Vu le Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;
Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2024 ;

Vu le Conseil Territorial en Santé des Deux-Sèvres (CTS) informé.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine,
Le Président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,
La Préfète du département des Deux-Sèvres,
La Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres,
Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux-Sèvres
Le Président de la Mutualité Sociale Agricole Poitou,
Le Directeur du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres,
Le Président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé,

Conviennent ce qui suit :

Préambule – Introduction

Le contrat Local de santé (CLS) est un outil de la loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

Instrument de contractualisation, son objectif principal est la réponse aux enjeux de santé sur les territoires. L'ambition est d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire de proximité et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun dans son territoire de vie.

Le CLS permet l'articulation, la coordination et la mise en cohérence des politiques de santé et des dynamiques locales sur les questions de santé tout en tenant compte des besoins et des leviers existants. Il vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les acteurs.

Les principes fondateurs partagés par les signataires de la démarche consistent à :

- **Participer à la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé**

Cet objectif implique d'agir sur la santé dans ses différentes composantes (préservation, prévention, soins, accompagnement) pour mieux prendre en compte les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local.

La santé est appréhendée au sens le plus large comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » tel que défini par l'OMS en 1946 en préambule de sa constitution.

- **Agir le plus précocement possible**

Il s'agit de renforcer le capital santé dès le plus jeune âge. Dans cette optique, la volonté de développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse et dans le domaine de la périnatalité et de la parentalité est affirmée dans le contrat local de santé.

- **Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population**

Les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné, ce qui suppose de combiner, pour chaque intervention, une action à destination de l'ensemble de la population et une action différenciée et proportionnée aux besoins des populations vulnérables.

- **Favoriser la participation des citoyens**

Le renforcement des compétences des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place. Ainsi, la participation citoyenne est un exercice qui favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, avec pour finalité de nourrir la décision publique. Différents niveaux et modalités de regroupement de citoyens sont possibles.

- **Fédérer les acteurs et les financeurs autour de grandes priorités d'actions**

À travers le CLS, les parties s'engagent sur des actions, des moyens, un suivi et une évaluation des résultats. C'est une opportunité de valoriser, de consolider les actions qui ont fait leurs preuves par leur évaluation et de participer à la construction ou au renforcement des dynamiques locales de santé, en tenant compte des besoins et des leviers existant dans le territoire.

Les financements des projets du CLS sont de divers ordres : fonds propres, mutualisation de moyens, apport des partenaires signataires ou bien réponse aux appels à projets.

- **S'appuyer sur une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention et dans une approche intersectorielle afin de dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques.**

Concrètement, le CLS est un outil de prévention et de préservation de la santé. Il permet de rendre lisible et de mettre en valeurs des actions existantes, portées par des structures et associations. Il permet également de favoriser des initiatives et des actions nouvelles. Il est constitué d'un plan d'action issu d'un travail partenarial et fondé sur un diagnostic local de santé préalable.

Article 1 - Genèse et enjeux du Contrat Local de Santé (CLS)

En Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'appuie sur l'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique¹ et pour donner suite à la publication du premier Projet Régional de Santé (PRS) qui couvrait la période 2012-2017, l'agence a impulsé une dynamique territoriale via ces outils que sont les contrats locaux de santé sur son territoire.

C'est dans ce contexte que le 1^{er} CLS sur le territoire du Bocage Bressuirais pour la période 2015-2018 a été signé par sept institutions (ARS Nouvelle-Aquitaine, Préfecture des Deux-Sèvres, Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B), Ville de Bressuire, Conseil Départemental des Deux-Sèvres (CD79), Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS), Pôle de Santé du Bocage Bressuirais) dans le but de réunir leurs forces pour réaliser des objectifs communs visant l'amélioration de la qualité de vie des habitant(e)s et de réduire les inégalités de santé des Bocains. Le CLS 2015-2018 a cherché à favoriser la mise en œuvre au niveau local des orientations portées par le PRS Nouvelle-Aquitaine et les orientations politiques des élu(e)s locaux en fonction du diagnostic local de santé.

Le 14 novembre 2019 a été signé le deuxième contrat dit « de deuxième génération » ou « renforcé » qui vient dans la continuité du premier CLS. Il a été signé par neuf institutions (ARS Nouvelle-Aquitaine, Préfecture des Deux-Sèvres, CA2B, Ville de Bressuire, CD79, CPAM 79, MSA Poitou, CHNDS, Pôle de Santé du Bocage Bressuirais). Il a mis l'accent sur les parcours de santé des bocains avec pour objectif principal de fluidifier et de consolider ceux-ci et ainsi proposer des réponses ciblées aux problématiques repérées de santé de la population.

Convaincue de l'intérêt de la démarche CLS, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et leurs partenaires s'engagent de manière volontariste dans la décision de renouveler leur engagement pour la réduction des inégalités de santé en signant un CLS de 3^{ème} génération. La stratégie du nouveau CLS de Santé est davantage tournée vers les déterminants de santé, les comportements individuels et intégrera une participation citoyenne. L'écriture s'est inscrite dans les objectifs stratégiques définis dans le Projet Régionale de Santé (PRS) révisé 2018-2028.

Le CLS, en tant qu'outil de territorialisation des politiques de santé, permet de décliner et d'adapter les outils de programmation.

¹ Article L.1434-17 du Code de la Santé Publique : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, il est proposé que le contrat local de santé soit en articulation avec les projets ou plans existants portés par les signataires. Le CLS doit veiller à soutenir ces démarches sans s'y superposer. Dès lors qu'elle rencontre des priorités exprimées lors de l'élaboration du contrat local de santé, leurs déclinaisons doivent être facilitées par le contrat local de santé. Le contrat local de santé applique alors le principe de subsidiarité et pourra alors agir dans le cas où son action permet au projet et plan existant de gagner en efficacité.

Sont présentés ici les dispositifs, programmes portés par les signataires rencontrant des thématiques identifiées comme prioritaires au cours de l'élaboration du CLS (liste non exhaustive) :

1.1 Le CLS aux croisements des politiques de santé

- **Le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 Nouvelle Aquitaine²** définit la politique de santé régionale. Il offre un cadre d'action à tous les acteurs de santé pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités. L'ARS pilote le PRS et se mobilise autour de :

5 orientations stratégiques à 10 ans :

1. Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé
2. Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires
3. Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé
4. Renforcer la place du citoyen et de l'usager au sein du système de santé
5. Soutenir l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé

En 2023 le PRS a fait l'objet d'une révision majeure qui a tenu compte de l'actualisation des diagnostics, du bilan 2018-2022 ainsi que des enseignements de la crise sanitaire exceptionnelle que notre société a connue. Pour répondre aux défis actuels et à venir, le PRS 2018-2028 révisé et adopté le 30 octobre 2023 définit 4 évolutions majeures du système de santé régional :

- Plus de prévention et de promotion de la santé,
- Plus de prise en charge à domicile et d'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation d'handicap et public vulnérables),
- Plus d'offre de soins personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients,
- Plus de résilience en replaçant les ressources humaines au cœur du système de santé et par une approche intégrée de la santé, dite « une seule santé, One Health »

Les enjeux liés à la santé – environnement font l'objet d'un Plan Régional de Santé -Environnement (PRSE).

Les enjeux liés à la pauvreté font l'objet d'un Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Les enjeux liés à la santé mentale font l'objet d'un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) à l'échelle des départements.

- **Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle Aquitaine³** prévoit des mesures concrètes sur les déterminants environnementaux de la santé, car la dégradation de l'environnement joue un rôle significatif dans la génération d'inégalité de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales. Impulsé par la Préfecture de région, l'ARS et la région Nouvelle-Aquitaine, ce plan a pour objectif de prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement. Le PRSE 4 est en cours d'élaboration. Certains objectifs définis recoupent les ambitions de CLS.

² <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2028-0>

³ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plan-regional-sante-environnement-nouvelle-aquitaine-prse>

- **Le Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028 Nouvelle Aquitaine⁴** porté par l'ARS agit en faveur des personnes en situation de grande précarité. L'architecture du PRAPS est structuré en 6 objectifs qui visent à couvrir les enjeux de l'accès aux droits et aux soins des personnes cumulant, ponctuellement ou durablement, des fragilités.

6 objectifs opérationnels :

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans,
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes,
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits,
- Éviter les ruptures de parcours de santé,
- Prioriser les territoires fragiles,
- Agir sur le logement et l'hébergement, qui déterminent l'état de santé.

- **Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 2021-2026 du territoire des Deux-Sèvres⁵** est défini sur la base d'un diagnostic territorial partagé en santé mentale établi par les acteurs de santé du territoire. Il a pour objectif l'amélioration continue des parcours de santé et de vie. Il est porté par le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des Deux-Sèvres. La commission « santé mentale » du Conseil Territorial de Santé des Deux-Sèvres a vocation à constituer l'instance de pilotage et de suivi du PTSM. Le CTS est une instance qui a vocation à participer à la déclinaison du PRS et en particulier à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire.

4 enjeux définis partagés par le GHT et la commission « santé mentale » :

- Le soutien à la pratique médicale : une nécessité dans un contexte de démographie médicale contraint
- La structuration d'une prise en charge par parcours : un levier au service d'un parcours patient efficient et gradué. Par cette prise en charge en filière, il s'agit de développer la prévention et la promotion de la santé à tous les âges de la vie par la mise en œuvre de programmes de développement des compétences psychosociales, des programmes d'éducation thérapeutique
- L'amélioration de l'accès aux soins somatiques : le corollaire d'une approche globale en santé mentale, qui implique l'association étroite de la médecine de ville
- La prise en charge de l'urgence psychiatrique et la prévention des risques associés

- **Contrat de plan État-Région Nouvelle-Aquitaine (CPER) 2021-2027** constitue un outil de développement entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine, par la mise en œuvre de projets structurants. Le CPER 2021-2027 vient renforcer la politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Il s'articule autour de 4 grandes thématiques :

- Recherche et formation,
- Accès à la santé et aux services publics,
- Bien-être et bien vieillir,
- Sécurité alimentaire et développement des équipements.

Ainsi, la thématique santé a l'ambition essentielle de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé par des actions de proximité permettant de conforter l'accès aux soins de la population en mobilisant divers leviers et sources de financement.

4 objectifs opérationnels retenus :

⁴ https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2018-08/PRS_NA_2018_PRAPS_07_2018_0.pdf

⁵ <https://santementale79.fr/>

- L'exercice coordonné des professionnels de santé, largement plébiscité par les nouveaux professionnels qu'il s'agit d'accompagner dans cette aspiration, à la faveur des territoires et de leurs habitants
 - Le déploiement du numérique en santé, pour réduire la fracture territoriale et contribuer par là même à l'accès aux soins, aux avis spécialisés et à la coordination des interventions des professionnels
 - La déclinaison, d'une nouvelle politique publique d'investissement en santé associée à une gouvernance territoriale renouvelée.
- **Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2021-2025** en Deux-Sèvres s'attache à coordonner l'action des partenaires dans l'intérêt des familles. Son objectif est de favoriser la coopération de l'ensemble des acteurs intervenants sur ces thématiques.
Ses objectifs généraux et opérationnels visent :
 - Au développement et à l'épanouissement de tous les enfants deux-sévriens.
 - A la réduction des inégalités territoriales.
 - A l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.
 - **Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2022-2027** est un document socle de la politique d'insertion défini par le département et ses partenaires. Il est articulé avec le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2021-2027 qui détermine les moyens et les actions propres à la collectivité départementale et il alimente la démarche d'élaboration du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Au-delà de la question de l'accompagnement durable des publics vers l'emploi, le PTI se donne pour objectif de mieux prendre en compte les besoins sociaux des personnes et pour priorité de développer les appuis auprès des personnes afin de surmonter les obstacles à l'insertion :
 - Développer les appuis dans le domaine de la santé
 - Faciliter l'acquisition des usages du numérique
 - Développer les modalités et possibilités de gardes d'enfants
 - Conforter les actions relatives à la mobilité des publics
 - Faire le lien entre les politiques d'insertion et les politiques relatives au logement
 - Diversifier les supports de mobilisation des publics (mobiliser des offres en amont qui vont permettre de travailler la confiance en soi et le lien social.
 - **Le Schéma départemental de l'autonomie 2022-2026** porte une ambition forte : adapter les réponses tant en matière de services que d'infrastructures aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de leurs familles et des professionnels. Un schéma bâti sur le parcours usager avec 4 axes :
 - Faciliter l'accès à l'information, encourager la participation des personnes et soutenir les proches aidants
 - Faire en sorte que chacun puisse vivre chez soi dans les meilleures conditions
 - Adapter le panel de réponses proposées aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
 - Soutenir les territoires dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
 - **La Conférence des financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) des Deux-Sèvres** est un espace de coordination et de concertation qui vise à développer une politique de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées. Le Département des Deux-Sèvres préside depuis 2015 la CFPPA, dont le but est de soutenir des actions de terrain qui préviennent la perte

d'autonomie des seniors. Par son soutien d'actions de prévention pour garantir la bonne santé, lutter contre l'isolement, informer et sensibiliser les aidants, la CFPPA contribue à l'atteinte des objectifs du CLS.

- **Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Deux-Sèvres** s'applique à répondre aux réels besoins d'une population dont les modes de vie ont évolué. Le phénomène d'ancrage des GDV en Deux-Sèvres amène à compléter les solutions d'habitat proposées, à mettre l'accent sur l'accompagnement social et à faciliter l'accès aux droits commun.

1.2 Le CLS aux croisements des politiques territoriales

- **Le Projet de territoire**, validé en 2019, inscrit le Bocage Bressuirais dans une dynamique durable à horizon 2030. Ce document prospectif vise à asseoir une trajectoire partagée entre élus dans une recherche de cohérence et de sens à l'action publique. Il fixe comme ambition de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement. Le Projet de territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais cherche aussi à être « pour les familles un territoire de soutien pour tous les enjeux auxquels elles font face. (...) ». L'Agglomération est attentive à favoriser l'accès aux services pour tous (...) Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur le réseau de partenaires et la richesse de la vie associative pour organiser une solidarité active envers les publics (...) ». La vision du projet de territoire se traduit ainsi dans les politiques contractuelles et sectorielles telles le Plan Climat Air Energie (PCAET) 2023-2028, la CTG, le PEDT, la Politique jeunesse...
- **Le Conseil Local Santé Mentale (CLSM)**, mis en action en 2022, est un espace de concertation, de coordination et de co-décision rassemblant tous les acteurs concernés par la santé mentale sur le territoire du Bocage Bressuirais. Il permet une approche locale et participative de la prévention, de la promotion de la santé mentale, du parcours de soins et d'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques, à un niveau géographique jugé pertinent pour les acteurs locaux. Le CLSM participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé en santé mentale et à l'élaboration du projet territorial de santé mentale (échelon départemental) favorisant ainsi une certaine synergie et garantissant la bonne articulation entre les deux niveaux d'action. Le CLS et le CLSM ont des enjeux convergents : démocratie sanitaire, intervention sur les déterminants de la santé, amélioration de l'accès aux soins et à la prévention, développement d'une approche partenariale et intersectorielle. Le CLSM constitue le dispositif privilégié de la mise en œuvre du volet « santé mentale » du CLS.
- **La Convention Territoriale Globale (CTG) 2021 – 2025** signée entre l'Agglo2b, la CAF et la MSA cherche à « Structurer les services aux familles pour bien vivre et s'épanouir ». La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est compétente dans « les actions destinées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse lorsque celles-ci sont exercées hors du temps scolaire ». Cette compétence s'anime dans une recherche de convergences multiples avec les politiques contractuelles qui croisent les services aux familles comme les politiques de la jeunesse, de la santé, de la prévention ou encore la politique de la ville. Ainsi la CTG reprends dans ses objectifs opérationnels, les fiches du CLS 2019 – 2023 en matière de santé des enfants et des jeunes. La CTG développe les enjeux liés à l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de troubles du neuro développement en cherchant à répondre à une meilleure adaptation des structures d'accueil d'enfants et d'adolescents et en développant la coordination des acteurs de l'animation et du médico-social.

- **Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) Plan Mercredi 2023 – 2025** du Bocage Bressuirais.

Construits sur la même temporalité le PEDT et le Plan Mercredi cherchent la Continuité éducative scolaire/périscolaire/extrascolaire, l'accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap, la Mise en valeur des richesses du territoire, la Diversité et qualité des activités proposées. Le Projet Educatif élaboré à l'échelle du Bocage Bressuirais et coordonné par la Communauté d'Agglomération s'appuie sur les communes et les associations agissant au quotidien. Le premier axe du Projet Educatif de Territoire vise la qualité du contexte éducatif composé des acteurs qui entourent les enfants et de l'environnement qu'ils construisent. Ainsi est portée une première attention à la communication, en direction des parents ainsi qu'entre les acteurs éducatifs. Un deuxième objectif vise à accompagner les animateurs dans l'exercice de leur métier. Enfin est relevée la nécessité de travailler sur la continuité éducative à l'âge charnière de l'adolescence. Le second axe du PEDT vise à accueillir tous les enfants dans leur diversité et permet de prolonger les enjeux soulevés dans la CTG de l'accueil des enfants de familles allophones et l'accueil des enfants en situation de handicap aux besoins spécifiques. De manière transversale il s'agit bien d'accueillir tous les enfants avec leurs contexte culturel, social, géographique, familial et individuel. Cette posture conduit à la recherche d'adaptation aux besoins des enfants dans leur diversité. In fine, cette recherche bénéficie à l'ensemble des enfants et à la qualité du projet éducatif. Enfin le PEDT développe les finalités éducatives du vivre ensemble, l'épanouissement de l'enfant et son autonomie.
- **La politique jeunesse 2018 - 2025** déploie le maillage d'animateurs référents jeunesse, inscrit l'ouverture de la Cité de la Jeunesse et des Métiers, renforce le niveau d'information jeunesse, le soutien aux projets de jeunes et recherche le meilleur accès des jeunes aux espaces collectifs et de loisirs. Les 4 axes de la politique jeunesse votée en 2018 rejoignent les enjeux repris dans la CTG : - S'adresser à tous les jeunes du territoire. - Favoriser l'autonomie des jeunes. - Favoriser l'implication dans la vie locale, - Mettre en réseau et promouvoir une politique jeunesse coordonnée. Ainsi la collectivité s'engage dans le développement d'animations dans la nouvelle CJM et l'animation du réseau d'acteurs intervenant dans les bassins de vie dans lesquels se déploient des actions spécifiques visant la santé des jeunes.
- **Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).** Le Programme 2024 – 2028 déploie des actions de tranquillité publique, d'actions en directions des adolescents, poursuit l'action sur les violences intrafamiliales et les addictions et prises de risques. Le lien est donc bien établi entre la stratégie de prévention de la délinquance et la stratégie locale de santé en particulier dans le développement du conseil local de santé mentale et dans la mise en valeur des ressources accompagnant les enfants et les jeunes sur leurs problématiques de santé.
- **Le contrat de ville « engagements quartier 2030 »** signé le 17 avril 2024 décline les politiques de la ville sur le quartier de Valette à Bressuire. Politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, son objectif est de réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires, y compris de santé. Les objectifs opérationnels et fiches actions déclinent ainsi des priorités locales qui cherchent à améliorer la réponse éducative en direction des enfants, des jeunes et des familles, à favoriser l'accès à l'emploi pour tous, à améliorer le cadre de vie des habitants et agir pour la transition écologique et énergétique et enfin à favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités. Le Contrat de ville est ainsi un outil de mise en œuvre des enjeux de santé définis dans le CLS.
- **Le Plan Climat-Air-Energie Territoriale (PCAET),** en cours d'élaboration, constitue un outil permettant de définir une feuille de route commune et de coordonner les actions du territoire du Bocage Bressuirais. L'enjeu est d'engager le territoire dans une trajectoire de transition écologique et de justice sociale afin

d'apporter des réponses concrètes aux problématiques d'îlots de chaleur, de qualité de l'air, de production et d'augmentation du coût de l'énergie, de biodiversité ou encore de mobilités décarbonées.

- **Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** a été approuvé en 2021. Ce document de planification urbaine régit le cadre du développement et de l'aménagement du territoire du Bocage Bressuirais dans un souci de développement durable. Il définit à l'échelle locale un projet de développement à l'horizon d'une dizaine d'années, permettant d'anticiper et de programmer les besoins du territoire en termes d'emploi, de logements, de services, d'équipements, etc. Pour répondre aux enjeux de santé environnementale, le projet de PLUI vise à améliorer la qualité de l'eau, de l'air et des sols ainsi limiter l'exposition de la population aux risques, nuisances et pollutions, en cohérence avec des documents cadres tels que le CLS, le PRSE.
- **Le Programme local de l'habitat (PLH) 2021-2024** est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Le logement constitue un des grands déterminants de santé, entendue ici dans sa définition extensive apportée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ; « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Ainsi plusieurs actions du PLH du Bocage Bressuirais peuvent être travaillées en lien avec le CLS puisqu'elles répondent à des enjeux de santé au sens large. Le CLS et le PLH partagent un même objectif du bien loger à travers la lutte contre la précarité énergétique, l'accès au logement pour tous, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, et la qualité d'habiter. Ainsi, le PLH est un document de choix pour intégrer une approche en santé.

Article 2 – Les partenaires concourant aux objectifs du CLS

Au-delà des partenaires signataires du présent contrat, sont associés à la réalisation des actions du CLS, les acteurs de la santé sur qui repose la réalisation du contrat, des partenaires associés à la démarche soit pour leurs compétences, la mise à disposition de ressources, le partage de méthodologie..., soit en tant que porteurs d'actions :

- Les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluridisciplinaires
- Les professionnels et bénévoles d'associations ou structures sanitaires, sociales, médico-sociales, de prévention, d'insertion, associations de malades, seniors, personnes en situation de handicap et/ou de leur entourage, associations de représentants d'usagers, réseaux de santé,
- Les bailleurs sociaux, les organismes de tutelles,
- Les associations ou organismes œuvrant en santé-environnement,
- Les services des communes (CCAS, ...)

Article 3 – Le champ du CLS du Bocage Bressuirais

3-1 Le périmètre d'action et la population concernée par le CLS

Le périmètre du présent contrat s'applique à l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais. Il est organisé en un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), composé de 33 communes et compte en 2021, 74 122 habitants. Son territoire s'étend sur une superficie de 1318.8 km².

3-2 Les principaux enjeux du territoire par thématique de santé prioritaire

Le portrait de territoire ⁶ établi par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de la Nouvelle-Aquitaine a mis en évidence 5 problématiques prégnantes sur le territoire :

- Offre et accès aux soins
- Santé environnementale (Précarité énergétique, habitat, mobilité)
- Santé mentale et Bien être
- Personnes âgées
- Santé travail

Article 4 – Les priorités retenues

4-1 La démarches d'élaboration du plan d'actions

- La conduite de l'évaluation avril 2023 – mars 2024

L'évaluation s'est déroulée en 4 phases :

1. Recueil et analyse du territoire :

Un portrait de territoire pour l'EPCI du Bocage Bressuirais construit par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) avec le soutien financier de l'ARS, un diagnostic mettant en exergue les enjeux de santé. Il a été présenté lors de l'Atelier partenariat « de l'évaluation à la réécriture du CLS du Bocage Bressuirais » le 12 octobre 2023. Ce portrait de territoire, document synthétique, présente la situation du territoire avec plus de 150 indicateurs liés à la santé, à l'offre de soins et au cadre de vie, l'évolution des indicateurs et la comparaison par rapport aux moyennes nationales (France hexagonale), régionales et départementales. Il a pour objectif d'apporter un éclairage aux décideurs, aux partenaires et à la population de la situation du territoire et des problématiques les plus prégnantes.

2. Consultation des acteurs

Au-delà du recueil des points de vue et du partage des constats, cette phase visait à mobiliser les acteurs et actrices dans les démarches d'élaboration et d'animation du Contrat Local de Santé (actuelles et à venir). Prônant une approche globale de la santé, les démarches de consultations ont visé l'ensemble des acteurs et actrices, considéré.es comme étant concernées par les questions de santé et de bien-être. Afin de permettre au plus grand nombre d'acteurs et actrices d'être destinataires du questionnaire, un certain nombre de réseaux ont été identifiés. Ils se sont fait les relais de la démarche.

⁶ <https://www.ors-na.org/publications/contrats-locaux-de-sante-fiches-synthetiques-des-indicateurs-de-suivi-par-territoire-cls-departement-des-deux-sevres/>

Des entretiens auprès d'acteur(trice)s locaux sont venus enrichir les opinions recueillies par le questionnaire.

3. Concertation avec les acteurs

Dans une logique de démarche partagée et afin d'enrichir le diagnostic des points de vue concertés des acteurs et actrices locaux, un temps de rencontre a été organisé. Il a permis de mobiliser, favoriser l'interconnaissance et identifier des pistes d'actions, réponses aux problématiques et aux enjeux identifiés par les participants.

4. Échanges avec la Commission d'élue(s) en charge de la santé de la Communauté d'Agglomération

Deux ateliers collaboratifs ont été proposés à la Commission. Ils ont permis de partager une vision commune et de produire un ensemble de propositions collectives sur les grandes orientations du contrat cadre et sur la définition des axes prioritaires qui déterminent le plan d'actions.

Les phases 1,2 et 3 se retrouvent détaillées dans le rapport d'évaluation et préfiguration du CLS Bocage Bressuirais⁷. Une fiche synthétique a été également produite, annexée au présent contrat.

Les leviers et les faiblesses recueillis dans le cadre de cette évaluation territoriale sont mobilisés à titre de ressources lors de la phase d'élaboration du plan d'actions. L'objectif étant d'intervenir avec les acteurs locaux et institutionnels de la manière la plus cohérente possible afin de constituer une réponse aux problématiques du territoire.

- L'élaboration concertée du plan d'actions mars 2024 – juillet 2024

A la suite de l'évaluation, le COTECH s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé avec les différents partenaires pour relier le CLS à leurs besoins ou leurs actions particulières. Cette étape a été d'autant plus essentielle que si le CLS vise d'abord à répondre aux besoins de la population, il s'intègre aussi dans un environnement complexe de dispositifs de coordination et de planification en santé.

Les inégalités sociales et territoriales de santé ont un caractère multidimensionnel. Agir pour leur réduction requiert la prise en compte de nombreux facteurs (social, santé, éducation, jeunesse, vieillissement de la population, mobilité, logement, environnement...) et la mobilisation de toutes les parties prenantes (élus, habitants, professionnels, bénévoles, institutions).

C'est sur la base du portrait de territoire, des préconisations émises dans le rapport d'évaluation et préfiguration du CLS du Bocage Bressuirais et sur le travail des instances de pilotage que 2 axes transversaux et 4 thématiques ont été identifiés comme prioritaires :

2 axes transversaux :

- La santé dans son acceptation globale, en lien avec la démarche « One Health ». Ce concept d'une seule santé lie donc la santé de l'humain à la santé des animaux, ainsi qu'à la santé des plantes et de l'environnement. Cette

⁷ Sur demande à l'adresse suivante : sante@agglo2b.fr

approche globale offre une vue d'ensemble pour comprendre et agir face aux différentes problématiques, qui se voient toutes reliées entre elles

- La communication dans l'information des habitants et des acteurs sur les offres existantes est particulièrement importante. L'information étant plurielle par les thèmes couverts et évolutive il est nécessaire de la partager, de la diffuser et de la penser sur chaque thématique.

4 thématiques prioritaires :

- Offre de santé (développement et renforcement de l'accessibilité économique, géographique, culturelle des soins)
- Environnement favorable à la santé (logement, lieux d'accueil enfance-jeunesse, travail, transport, accès aux services, aménagement urbain,)
- Comportements favorables à la santé (Prévention et promotion de la santé)
- Santé mentale (bien-être mental, épanouissement personnel et les ressources)

Comme indiqué précédemment, les enjeux propres à chaque axe ont été étudiés lors de l'évaluation et vont permettre de déterminer les actions de ce CLS.

Chaque action sera détaillée sous forme d'une fiche action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre.

Les actions dites nouvelles restent à construire. Elles seront travaillées au cours de l'exécution du présent contrat. Elles seront formalisées dans la fiche action modèle, annexée au présent contrat.

Les actions déjà existantes, à poursuivre dites valorisées seront actualisées dans la fiche action modèle.

L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'action du CLS.

Ce plan d'actions pourra être révisé sur toute la durée du CLS par le comité de pilotage. Il peut examiner la programmation prévisionnelle des actions du Contrat Local de Santé, afin de l'adapter au mieux à la poursuite de ses objectifs.

Les fiches actions présentées lors de la signature du CLS ne reflètent pas de manière exhaustive les actions menées sur l'ensemble du territoire. Il a donc été convenu de la nécessité au cours du CLS, de continuer ce travail d'identification de l'existant mais aussi de faire évoluer certaines actions. Il s'agira de valoriser les actions qui contribuent aux axes prioritaires du CLS, mais aussi d'identifier, voire d'élaborer, de nouveaux projets afin de répondre aux différents objectifs fixés dans le cadre du contrat.

4-2 Le plan d'actions

AXE 1 Offre de santé	
OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE
1 Maintenir et développer l'offre de soins de 1 ^{er} recours et de 2 ^{ème} recours	1 Favoriser l'installation des professionnels de santé et l'accueil des stagiaires
	2 Promouvoir les pratiques professionnelles innovantes
2 Maintenir et développer l'offre de soins hospitaliers	1 Accompagner le développement de l'offre de soins hospitaliers
3 Favoriser la visibilité de l'offre de soins	1 Soutenir l'interconnaissance et les dynamiques

	collaboratives
	2 Communiquer auprès de la population sur l'offre de santé existante

AXE 2 Environnement favorable à la santé logement, lieux d'accueil enfance-jeunesse, travail, transport accès aux services, aménagement urbain, ...	
1 Améliorer l'accès aux services	1 Lutter contre le non-recours aux droits et le renoncement aux soins
2 Renforcer l'accompagnement des proches aidants	1 Favoriser le développement d'actions adaptées de soutien aux proches aidants
3 Sensibiliser aux enjeux de santé et de santé environnementale	1 Participer à la réduction des expositions environnementales
4 Sensibiliser aux enjeux de la santé au travail	1 Participer à la réduction des maladies professionnelles et des accidents du travail

AXE 3 Comportements favorables à la santé	
1 Promouvoir, partager et diffuser une santé commune	1 Transformer les pratiques
	2 Favoriser la participation des habitants dans le but de les rendre acteurs de leur santé
	3 Partager les initiatives, les expériences pour améliorer les parcours de santé, de soins, de vie
2 Soutenir une démarche de prévention adaptée à tous les publics et tous les âges	1 Développer une politique de réduction des risques, de repérage et dépistage précoce
	2 Développer et coordonner les actions de prévention, de promotion et d'éducation notamment auprès des enfants et des jeunes et des publics éloignés
3 Améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé, physique, sociale et psychique	1 Promouvoir l'activité physique et sportive et faire du sport un outil de prévention, promotion de la santé et de bien être à l'échelle intercommunale
	2 Promouvoir les activités culturelles et faire de la culture un outil de prévention, promotion de la santé et de bien être à l'échelle intercommunale

AXE 4 Santé mentale	
1 Améliorer le bien-être psychique à travers le CLSM	1 Poursuivre l'observation locale en santé mentale
	2 Coordonner le réseau de partenaires
	3 Développer une stratégie locale répondant aux besoins de la population

Le CLS a pour ambition de définir un plan d'actions partagé sur 5 ans à l'échelle du territoire pour faire rayonner les actions existantes, renforcer les projets territoriaux, initier de nouvelles dynamiques et expérimenter des actions innovantes.

Le plan d'actions annexé au présent contrat n'est pas un document figé et sa déclinaison opérationnelle sera alimenter par des fiches actions qui pourront être intégrées au cours de l'exécution du présent contrat afin de laisser de la marge de manœuvre pour s'ajuster en fonction de l'évolution du contexte.

Les actions proposées doivent répondre aux critères suivants pour entrer dans le plan d'actions :

- Agir sur la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ;
- Répondre aux besoins du territoire ;
- Impliquer la population ;
- Être cohérentes et complémentaires avec les documents stratégiques et les politiques menées sur le territoire.

Le (s) porteur(s) des fiches actions formalise(nt) l'action dans la fiche action modèle et met(tent) en œuvre l'action dont il(s) est (sont) garant et participe(nt) à son évaluation.

Article 5 – Le pilotage et le fonctionnement

Le CLS doit être envisagé comme un outil pour coordonner au mieux les politiques publiques de santé sur le territoire, et répondre aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et d'amélioration des parcours de santé. Ayant notamment pour objectif de renforcer la cohérence intersectorielle et inter-dispositifs des actions de santé en mutualisant les moyens, le CLS permet de territorialiser les approches et de veiller à un meilleur maillage du territoire. Le CLS constitue dès lors, une opportunité d'améliorer la circulation de l'information, d'améliorer la co construction des projets de santé publique et d'échanger autour des sujets santé d'aujourd'hui et de demain choisis et partagés. Il s'agit en outre d'assurer la coordination générale au travers de l'animation des instances propres au CLS, mais aussi d'accompagner les instances techniques qui en découlent. Le CLS propose donc une organisation bâtie sur un système de gouvernance où sont identifiées les sphères partenariales, décisionnelles et techniques qui interagissent et s'enrichissent mutuellement.

5-1 Les instances partenariales et participatives : Le comité d'acteurs en santé

Le Comité d'acteurs en Santé (CAS) est composé des acteurs de la santé du territoire au sens large, des professionnels représentant les institutions sanitaires et médico-sociales, des structures associatives, des élus locaux, des représentants des usagers et les habitants, etc. Le CAS constitue un espace de débat, de concertation et d'échange. Il est force de propositions dans la définition des orientations stratégiques du CLS.

Cette instance se réunit une à deux fois par an.

La coprésidence de cette instance est assurée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'ARS DD79.

5-2 L'instance décisionnelle : Le comité de pilotage

Le comité de pilotage (COPIL) fixe les objectifs spécifiques et opérationnels partagés, il valide les programmations et engage les leviers et mécanismes de mise en œuvre dont il est respectivement le dépositaire dans le cadre de ses objectifs. Il suit la construction et la mise en place du CLS ainsi que le suivi du plan d'actions :

- Partage les grandes orientations du CLS
- Valide l'avancée de la programmation
- Se prononce sur l'arrêt, la poursuite ou le renforcement d'une action en cours
- Décide du démarrage d'une nouvelle action
- Procède, le cas échéant à des réorganisations stratégiques

- Procède à la validation de l'évaluation du CLS
- Veille à la bonne articulation du CLS et des autres politiques publiques

La composition du COPIL vise à renforcer le portage politique fort et partagé, l'ancrage territorial, le pilotage partenarial et intersectoriel sur le plan stratégique et opérationnel.

Il est composé des signataires ou de leurs représentants et des représentants de la Commission en charge de la santé.

En fonction de l'ordre du jour, il sera possible d'y associer ponctuellement, à titre consultatif, d'autres partenaires (notamment les représentants des dispositifs « associés » et les futurs porteurs de projets).

Le COPIL se réunit au moins une fois par an, et à la demande pour toute question qui nécessiterait une prise de décision ayant trait au bon fonctionnement du CLS lui-même et de ses instances.

Le COPIL étudiera toute nouvelle demande d'adhésion exprimée pendant la durée d'exécution du contrat.

5-3 Les instances techniques : Le comité technique / La mission de coordination

○ Le comité technique (COTECH)

Il est l'instance d'animation opérationnelle de mise en œuvre du CLS qui réunit les techniciens des membres du comité de pilotage. Il a pour mission de veiller au suivi et à la réalisation du contrat. C'est l'instance de préparation du comité de pilotage. Le comité technique pourra être force de proposition (réorientation, arrêt ou création d'actions, déploiement de moyens) auprès du comité de pilotage si nécessaire.

Il s'agit d'une instance de réflexion méthodologique qui :

- Prépare, élabore ou identifie les axes de travail,
- Propose les engagements,
- Suit la mise en œuvre et évalue les actions,
- Veille à la cohérence entre les différentes démarches territoriales de santé,
- Donne une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement,
- Prépare le bilan du plan d'actions.

Il est composé de techniciens des signataires et en fonction de l'ordre du jour sont invités des acteurs locaux positionnés sur des niveaux opérationnels.

○ La mission de coordination

Le développement et l'atteinte des objectifs d'un CLS nécessitent un pilotage fort et structuré. Ainsi, la coordination du CLS est une fonction essentielle dans la conduite de la démarche.

Le coordinateur CLS a en charge l'animation territoriale de la démarche projet et la mobilisation des acteurs afin d'assurer la transversalité et l'intersectorialité des actions et des projets.

Basée au sein de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la mission de coordination inclut la coordination et l'animation du Contrat local de santé et du Conseil local de santé mentale.

Le coordinateur a pour mission :

- Faciliter le travail en réseau entre les différents partenaires (professionnels de santé, porteurs de projet, etc.) ainsi que la participation de la population
- Articuler les différentes démarches territoriales sur le plan organisationnel et des contenus,
- Veiller à la traduction opérationnelle du CLS
- Suivre et coordonner l'ensemble des espaces du CLS et du CLSM,
- Veiller à la cohérence entre les différentes démarches territoriales de santé,
- Donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement,

- Participer à la veille et à l'observatoire des besoins de santé

5-4 Les niveaux d'interventions complémentaires

La mise en œuvre du CLS s'exerce par l'intervention de différents groupes et acteurs aux échelles et à la temporalité qu'ils définissent.

Le CLS a pour objectif de permettre aux habitants dans la diversité de leur regroupement de devenir acteurs de leur santé et ainsi participer à la réduction des inégalités de santé.

Le rôle du porteur de l'action dans son lien avec la coordination du CLS est :

- Être repéré comme personne ressource
- Identifier, fédérer et mobiliser les partenaires
- Mettre en œuvre l'action et l'évalue

Article 6 - Les engagements réciproques des signataires

6-1 La coordination et la coopération

Les parties signataires du présent contrat s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances, ainsi qu'à s'informer réciproquement sur tous les sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

6-2 Le plan d'actions partagé

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens de leurs institutions respectives afin de concourir à la mise en œuvre des orientations et actions opérationnelles inscrites ou à venir du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs. Cette mobilisation des moyens se fait dans le respect des décisions prises par chaque autorité signataire et selon leurs procédures respectives (autorisation, attribution de crédits...).

6-3 La communication et la valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engage à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat.

Article 7 – Durée, révision et évaluation du CLS

7-1 Durée du CLS

Le présent Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

7-2 Le financement du CLS

L'ARS Nouvelle Aquitaine verse à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sa participation au financement du poste de coordinateur « CLS/M » à hauteur de 20 000€ annuel. Une convention relative à la participation financière de l'ARS Nouvelle-Aquitaine au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire est signée entre les deux parties.

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres contribue à hauteur de 8 000€ en 2024 pour la participation à la cellule d'accompagnement des professionnels de santé et élus dans le cadre du Plan Santé.

7-3 L'appui méthodologique

L'ARS Nouvelle Aquitaine met à disposition un espace de travail partagé « Résana » dédié aux CLS. Cet espace est accessible aux seuls membres dont la liste est définie par l'ARS.

7-4 Révision du CLS

Au cours de sa période validité, le Contrat Local de Santé peut être modifié et complété au cours de ces 5 années d'existence, par voie d'avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires et après proposition du Comité de Pilotage. Chaque partie peut par ailleurs mettre fin au présent contrat en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations. La partie souhaitant mettre fin à son engagement devra notifier son souhait et le motif à l'autre partie au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

7-5 Le suivi et l'évaluation du CLS

Dans une logique d'évaluation de l'efficacité de l'action publique menée, des indicateurs de résultats et de réalisation, basés sur des informations spécifiques ou facilement mobilisables, sont identifiés pour chacun des objectifs généraux et chacune des actions inscrites dans le CLS. Sur la base de ces critères, une évaluation annuelle sera présentée au comité de pilotage en charge du suivi de l'état d'avancement des actions du CLS. Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation finale à l'issue de la période de 5 ans, visant à mesurer, notamment, les résultats produits par rapport à ceux escomptés et le degré d'atteinte des objectifs inscrits au contrat.

7-6 Contentieux

En cas de litige, le tribunal Administratif de Poitiers sera seul compétent pour tous les différents que pourrait soulever l'application du présent contrat.

Préalablement à toute procédure contentieuse, un règlement amiable devra être recherché par les parties.

Article 8 – Les signataires

Fait à Bressuire en un exemplaire, le 2024.

Pour/le Directeur
Général de L'Agence
Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine

(Elvire ARONICA)

Pour/le Président de la
Communauté
d'Agglomération du
Bocage Bressuirais

(Pierre-Yves
MAROLLEAU)

Pour/la Préfète des
Deux-Sèvres

(Emmanuelle DUBÉE)

Pour/la Présidente du
Conseil départemental
des Deux-Sèvres

(Coralie DENOUES)

Pour/le Directeur de la
Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

(Philippe ULMANN)

Pour/le Président de la
Mutualité Sociale
Agricole Poitou,

(Jean-Marie GAUTIER)

Pour/le Directeur du
Centre Hospitalier Nord
Deux-Sèvres,

(Bruno FAULCONNIER)

Pour/le Président de la
Communauté
Professionnelles du
Territoriales de Santé,

(Jacky LIAIGRE)

santé du

PROJET

Contrat Local de santé Bocage Bressuirais 2024-2028

PLAN D' ACTIONS

Cette partie annexe du contrat cadre du CLS 2024-2028 comprend :

- Le plan d'actions partagé des 4 axes définis dans le CLS 2024-2028p 3
- La fiche action modèlep 19
- Les fiches actions réalisées au cours du CLS 2024-2028.....p 22

Le plan d'action peut être révisé sur toute la durée du CLS et les fiches actions sont ajoutées au fur et à mesure de leur réalisation après validation par le COPIL.

Ainsi, **le plan d'actions annexé n'est pas un document figé** et sa déclinaison opérationnelle sera alimenter par des fiches actions qui pourront être intégrées au cours de l'exécution du présent contrat afin de laisser de la marge de manœuvre pour s'ajuster en fonction de l'évolution du contexte.

Les actions proposées doivent répondre aux critères suivants pour entrer dans le plan d'actions du CLS 2024-2028 :

- Agir sur la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ;
- Répondre aux besoins du territoire ;
- Impliquer la population ;
- Être cohérentes et complémentaire avec les documents stratégiques et les politiques menées sur le territoire.

Le (s) porteur(s) des fiches actions formalise(nt) l'action dans la fiche action modèle et met(tent) en œuvre l'action dont il(s) est (sont) garant et participe(nt) à son évaluation.

Le plan d'actions partagé des 4 axes définis dans le CLS 2024-2028

PROJET

AXE 1 : Offre de santé

Diagnostic territorial

- ➔ Parcours de soins difficiles : retards au diagnostic, problèmes d'orientation et d'accompagnement lié à un manque de professionnels sur le territoire (orthophoniste, ophtalmologue, dermatologue, pédiatre, pédopsychiatre, ...)
- ➔ Offre de soins déficitaire sur la médecine générale libérale
- ➔ Offre de Spécialistes insuffisantes, importants délais d'attente
- ➔ Offre médicale (psychiatre) et paramédicale (psychologue) faible voire inexistante sur le NDS (notamment pour les enfants et adolescents)
- ➔ Difficultés d'accès à une offre d'hospitalisation complète en psychiatrie notamment pour le public jeune en lien avec les difficultés de recrutement d'infirmiers et de médecins psychiatres qui perdurent
- ➔ Méconnaissance des acteurs et des structures

OBJECTIF GÉNÉRAL 1

➔ Maintenir et développer l'offre de soins de 1^{er} recours et de 2^{ème} recours

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

➔ Favoriser l'installation des professionnels de santé et l'accueil des stagiaires

Description de l'action :

- Poursuivre l'accompagnement des démarches d'installation des professionnels de santé en les informant sur les aides, les possibilités d'exercice coordonné, ... (CPTS, Agglo2b, Communes, Conseil des Ordres, CPAM, ARS)
- Poursuivre l'accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'exercice coordonné (CPTS, Agglo2b)
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'exercice mixte (libéral/salariat)
- Poursuivre le soutien des projets architecturaux et bâtimentaires de santé visant l'installation de professionnel de santé (MSP, CPDS, ...)
- Poursuivre l'accompagnement individualisé et personnalisé des professionnels de santé afin de leur faciliter leur installation et celle de leur famille
- Faciliter l'accès à l'information sur les locaux disponibles pour accueillir de nouveaux professionnels de santé. Exemple :
 - Tenue d'un classeur des locaux professionnels disponibles
- Faciliter l'accès à l'information des étudiants sur les maîtres de stages, sur les logements temporaires pour accueillir les remplaçants ou stagiaires. Exemples :
 - Démarches numériques et physique vers les étudiants
 - Mieux faire connaître l'habitat jeune
- Promouvoir l'attractivité territoriale auprès des étudiants en santé. Exemples :

- Proposer des temps de découverte et de présentation des atouts et ressources du territoire (Temps d'accueil, guide, ...)
- Aller à la rencontre des étudiants sur les lieux d'études, ...
- Accompagner le déploiement de la 4^{ème} année d'internat de médecine générale (Dr Junior) et maintenir une offre de stages et de logements disponibles chaque année
- Proposer une offre locative attractive au sein des MSP publiques et tendre à l'harmonisation des loyers et des pratiques.
- Promouvoir l'attractivité territoriale auprès des soignants et leurs familles. Exemple :
 - Proposer un guide d'accueil ou un site "Professionnels de santé : installez-vous" avec les 1^{ères} informations sur le cadre de vie, les principales villes, l'environnement économique, la recherche d'emploi, les modes de garde, l'offre de loisirs, d'écoles, ...

PUBLIC CIBLE : Les futurs et les professionnels de santé déjà installés sur le territoire

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPTS, CHNDS, Agglo2b, Communes, Conseil départemental de l'ordre des médecins et autres Conseils des ordres, URPS, GHT, CPAM 79, MSA Poitou, CD79, Facultés de médecine, Écoles paramédicales, Région Nouvelle-Aquitaine, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution de la démographie médicale et des professions de santé sur le territoire (Source : CPAM, ARS, CPTS)
- évolution du nombre de MSP et centres de santé sur le territoire (Source : CPAM, ARS, CPTS)
- évolution du nombre de stagiaires en santé et internes accueillis sur le territoire et du nombre de MSU/maitres de stages formé (Source : ARS, CPTS)

RÉSULTAT ATTENDU : Se rapprocher de la moyenne nationale de l'offre de soins libérale (Source ORS)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

→ Promouvoir les pratiques professionnelles innovantes

Description de l'action :

- Poursuivre les réflexions sur les organisations visant à l'amélioration de la prise en charge des soins non programmés de la population notamment sans médecin traitant.
- Accompagner le développement du dispositif Service d'Accès aux Soins (CPTS, CHNDS (SAMU), Conseil de l'Ordre des médecins, ARS)
- Accompagner au déploiement des nouveaux métiers (Infirmier en Pratique Avancée (IPA), assistants médicaux, ...) et poursuivre la mise en œuvre des protocoles de coopération (CPTS)
- Sensibiliser et développer de nouvelles pratiques pour optimiser la prise en charge des patients et leur parcours. Exemples :
 - Télémédecine : Permettre une pratique médicale à distance
 - > téléconsultation : consultation à distance (domicile / ou lieu dédié équipé d'une cabine ou d'un chariot)
 - > téléexpertise : avis à distance sur la base d'informations médicales
 - > télésurveillance médicale : surveillance et interprétation à distance de paramètres médicaux
 - > réponse médicale téléphonique (SAMU)

- Téléssoin : Permet de bénéficier d'un soin à distance avec un pharmacien ou un auxiliaire médical (kinésithérapeutes, infirmiers, podologues, orthophonistes, orthoptistes)

=> continuer d'être soigné, en limitant la fatigue et le temps liés aux déplacements et réduire les délais de consultation pour les populations vivant dans les territoires où les professionnels de santé sont peu nombreux.

=> simplifier la relation entre les professionnels de santé autour de la prise en charge

PUBLIC CIBLE : Les patients/usagers et les professionnels de santé

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPTS, Conseils des Ordres, URPS, CHNDS, EHPAD(s), GCSMS, CPAM, MSA Poitou, Agglo2b, Communes, CD79, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre de médecins inscrits dans le dispositif SAS (Source : ARS, CPTS)
- évolution du nombre de patients sans médecin traitant pris en charge en Soins non programmés sur le territoire par un autre médecin généraliste ou autre professionnel de santé (Source : CPTS)
- évolution du nombre d'actes de télésanté et de télé-expertise (Source : CPAM)

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé. (Source ORS)

OBJECTIF GÉNÉRAL 2

➔ Maintenir et développer l'offre de soins hospitaliers

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

➔ Accompagner le développement de l'offre de soins hospitaliers

Description de l'action :

- Exercer une fonction de veille. Exemples :
 - Alimenter le diagnostic des besoins
 - Identifier des axes d'adaptation
- Communiquer. Exemples :
 - Soutenir et relayer la communication sur l'offre de soins hospitaliers
 - Promouvoir l'attractivité de la psychiatrie auprès des stagiaires en santé et internes accueillis sur le territoire

PUBLIC CIBLE : Les patients/usagers et les professionnels de santé

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CHNDS, CPTS, GHT, Agglo2b, les établissements médico-sociaux, les patients/usagers, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution des services proposés (consultations, lits, ...) (Source : CHNDS)

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé. (Source ORS)

OBJECTIF GÉNÉRAL 3

→ Favoriser la visibilité de l'offre de soins

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

→ Soutenir l'interconnaissance et les dynamiques collaboratives

Description de l'action :

- Entretenir et soutenir la dynamique pluriprofessionnelle (CPTS)
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les dispositifs existants (CPTS, CHNDS, Agglo2b)
- Valoriser et communiquer autour des outils d'échanges/temps de rencontres existants (CPTS, CHNDS, Agglo2b)
- Soutenir les espaces d'échanges de pratiques entre professionnels (CPTS, CHNDS)

PUBLIC CIBLE : Les professionnels de santé, les établissements médico-sociaux, les établissements de santé,

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPTS, CHNDS, Agglo2b, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- nombre d'espaces d'échange interprofessionnels proposés et son évolution (Source : CPTS, CHNDS, Agglo2b)
- nombre de participants et son évolution (Source : CPTS, CHNDS, Agglo2b)
- évolution du nombre d'action multi partenariale (Source : CPTS, CHNDS, Agglo2b)

RÉSULTAT ATTENDU : Se rapprocher de la moyenne nationale de l'offre de soins libérale (Source ORS) et hospitalière (Source ARS)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

→ Communiquer auprès de la population sur l'offre de santé existante

Description de l'action :

- Développer et structurer la communication santé en s'adossant sur les sites internet existants : Agglo2b, CHNDS, CPTS, DAC 79, CPAM 79 (Ameli), PTSM 79 (Santé mentale 79), ...
- Faire connaître les nouvelles modalités d'accès aux soins (télémédecine, prise de RDV en ligne, ...)

PUBLIC CIBLE : Les patients/usagers

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPTS, CHNDS, Agglo2b, Communes (CCAS), CPAM 79, MSA Poitou, Appui & Vous, DAC 79, Guichet UDAF 79, Maisons France Services, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution de la perception de la population sur la communication de l'offre de soins (Source : Agglo2b - Rapport d'évaluation produit lors de la reconduite du CLS)

RÉSULTAT ATTENDU : Se rapprocher de la moyenne nationale du recours aux soins notamment des jeunes et des personnes âgées (Source ORS)

AXE 2 : Environnement favorable à la santé : logement, lieux d'accueil enfance-jeunesse, travail, transport accès aux services, aménagement urbain, ...

Diagnostic territorial

- ➔ Ménages en précarité énergétique logement (31% > à la moyenne nationale, selon ORS)
- ➔ Forte présence de radon (Zone 3 : potentiel radon significatif)
- ➔ Attention particulière à la santé au travail (maladies professionnelles reconnues : 80% > à la moyenne deux sévrienne et accidents du travail : 20% > à la moyenne deux-sévrienne en corrélation avec le rapport ouvrier/cadre : Taux territoire : 4.3 et Taux Deux-Sèvres : 2.1, selon l'ORS)
- ➔ Difficultés d'accessibilité physique (mobilité pour se rendre sur le lieu de consultation), une fracture numérique croissante qui peut nuire à l'accès aux soins (prise de RDV ou accès aux résultats de laboratoire sur internet)
- ➔ Recours au soin légèrement inférieur à celui des Deux-Sèvres et inférieur à celui du national (selon l'ORS)
- ➔ Augmentation (+ 66%) entre 2018 et 2021 chez les jeunes de 16-24 ans sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois (selon l'ORS)
- ➔ Manque de transports en commun
- ➔ Attention particulière aux publics en situation de handicap
- ➔ Attention particulière à la diversité culturelle
- ➔ Besoin d'écoute des jeunes en mal-être (augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans en ALD pour affection psychiatrique de longue durée (+ 27%) entre 2012 et 2021 et augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans traités par psychotrope (+ 40%) entre 2015 et 2020, selon l'ORS)
- ➔ Manque de solution de répit pour les proches aidants
- ➔ Manque de certains types d'accueil à la sortie des établissements et services médico-sociaux pour les jeunes adultes
- ➔ Difficultés de recrutement de personnel notamment pour les EHPAD(s) et services d'aide à domicile pouvant entraîner des refus de demande de prise en charge
- ➔ Difficultés de circuit de prise en charge en HAD (hospitalisation à domicile)

OBJECTIF GÉNÉRAL 1

➔ Améliorer l'accès aux services

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

➔ Lutter contre le non-recours aux droits et le renoncement aux soins

Description de l'action :

- Poursuivre la communication sur les structures d'aide aux démarches facilitant l'ouverture des droits de santé (Permanences, Maisons France service, ...)
- Poursuivre l'accompagnement aux usages numérique
- Poursuivre le transport solidaire (Trans Bocage Solidaire)
 - Proposer des sensibilisations/formations au conducteurs bénévoles
- Faciliter la prise de rendez-vous. Exemple :
 - Développer des réseaux d'aide, personnes ressources, ...
- Améliorer la mobilité des publics en situation d'handicap et/ou de grande précarité. Exemples :
 - Proposer des formations aux bénévoles du transport solidaire sur le handicap psychique

- Réunir les acteurs confrontés aux grandes précarités pour lancer une réflexion

PUBLIC CIBLE : Les publics éloignés du soin et des services (population précaire, moins éduquées, population vieillissante, gens du voyage, ...)

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPAM, MSA Poitou, CD 79, Maisons France Services, CHNDS (PASS mobile, EMPP), DAC 79, Agglo2b (CIAS), Communes (CCAS), CSC(s) (Porteurs transport solidaire), structures médico-sociale (LHSS), structures sociales et d'insertion, associations caritatives, Croix Rouge, l'Escale, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre de passage sur la PASS (Source : CHNDS)
- évolution du nombre de chauffeurs bénévoles et du nombre de personnes transportées - Trans Bocage Solidaire (Source : Agglo2b)

RÉSULTAT ATTENDU : S'approcher du taux deux-sévrienne du non-recours au soin (Source : ORS)

OBJECTIF GÉNÉRAL 2

→ Renforcer l'accompagnement des proches aidants

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

→ Favoriser le développement d'actions adaptées de soutien aux proches aidants

Description de l'action :

- Poursuivre et développer les actions de prévention à destination des aidants : solitude, mal être, dégradation de la santé physique et mentale, éducation thérapeutique (voir les actions menées par ASEPT Poitou, CHNDS, Appui & Vous Nord 79, UNAFAM 79, ADAPEI 79, GPA 79-16, Autisme Nord 79, ASF 79, France Alzheimer, ADF 79, ...). Exemple :
 - Communiquer via le CLSM sur les acteurs et actions existantes (Agglo2b)
 - Soutenir le lien entre les structures d'appui aux aidants
- Soutenir les associations qui mettent en place des activités sur le territoire
- Maintenir et développer les plateformes et alternatives de répit
- Être relais d'information sur les solutions de répit
- Relayer l'information sur la Loi ASV (congé de proche aidant, allocation, retraite...) et sur les formations existantes

PUBLIC CIBLE : Les aidants et les patients

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : Plateformes d'accompagnement et de répit 79, CPAM 79 (CARSAT), MSA Poitou, CD 79, Agglo2b (CIAS), Communes (CCAS), médecine du travail, Conférence des financeurs, employeurs, associations d'usagers et de familles, Appui & Vous Nord 79, UNAFAM 79, ADAPEI 79, GPA 79-16, APF 79, Autisme Nord 79, ASF 79, GEM, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre d'offres de répit proposées sur le territoire (état des lieux de l'existant)
- évolution du nombre de formation proposées sur le territoire (état des lieux de l'existant)
- évolution du degré d'information sur l'existant (Source : Agglo2b - Rapport d'évaluation produit lors de la reconduite du CLS)

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer la perception des proches aidants sur l'accompagnement (Source : Agglo2b - Rapport d'évaluation produit lors de la reconduite du CLS)

OBJECTIF GÉNÉRAL 3

→ Sensibiliser aux enjeux de santé et de santé environnementale

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

→ Participer à la réduction des expositions environnementales

Description de l'action :

- Poursuivre et développer les diagnostics santé/environnement
- Poursuivre la montée en compétence des acteurs de la périnatalité et de la petite enfance sur les risques liés à l'exposition aux substances chimiques
- Poursuivre l'approche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) et les Études d'Impact sur la Santé (EIS) dans les projets d'aménagement
- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations de santé dans les constructions et rénovations des ERP (Crèche, MSP, ...)
- Poursuivre la sensibilisation au lien entre l'habitat et la santé auprès des habitants, des gestionnaires de biens et des bailleurs sociaux en relayant les campagnes nationales et locales.

Exemples :

- Réaliser une campagne de mesure du radon (ARS, Agglo2b)
- Proposer des ateliers sur la qualité de l'air
- Favoriser les marchés verts et groupés en collectivité

PUBLIC CIBLE : La population du territoire

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPAM, RPNA, Promotion Santé NA, Safe-li, Primum non nocere, ASEPT Poitou, Mutualité Française, CD79 (PMI), Agglo2b, Communes, CHNDS, CPTS, CPIE de Gâtine, Sèvre Environnement, Coop alpha, les Relais Petite Enfance, ORSE, ADIL, OPAH, Solidaire toit, 3AR, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre de personnes ou professionnels sensibilisés
- évolution du nombre d'ateliers mis en place
- évolution du nombre de campagne de communication
- évolution du nombre de projet d'aménagement ou document de planification intégrant l'approche UFS ou la réalisation d'une EIS

(Source : Agglo2b - Rapport d'évaluation produit lors de la reconduite du CLS)

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les pratiques écoresponsables (Source : ORSE)

OBJECTIF GÉNÉRAL 4

→ Sensibiliser aux enjeux de la santé au travail

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

→ Participer à la réduction des maladies professionnelles et des accidents du travail

Description de l'action :

- Poursuivre les actions de bien-être au travail
- Participer à l'état des lieux des dispositifs santé au travail et des besoins sur le territoire
- Soutenir, relayer la communication existante sur les formations et informations existantes sur les risques professionnels
- Participer aux événements et campagnes de sensibilisation
- Promouvoir une culture de prévention au sein de l'entreprise

PUBLIC CIBLE : La population du territoire

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : SIST 79 Santé au travail, DREETS, CPAM 79 (CARSAT), MSA Poitou, Mutualité Française, Syndicats, employeurs, Cap emploi, MDE, Atout service, établissements de formation professionnelles et centres de formation, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre d'actions mis en place sur la thématique « Santé au Travail »

(Source : Agglo2b - Rapport d'évaluation produit lors de la reconduite du CLS)

RÉSULTAT ATTENDU : S'approcher de la moyenne deux-sévrienne pour les maladies professionnelles reconnues et les accidents du travail (Source : ORS)

AXE 3 : Comportements favorables à la santé

Diagnostic territorial

- ➔ Attention particulière à porter aux phénomènes addictifs notamment chez les jeunes
- ➔ Mal-être chez les jeunes (augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans en ALD pour affection psychiatrique de longue durée (+ 27%) et augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans traités par psychotrope (+ 40%) entre 2015 et 2020, selon l'ORS)
- ➔ Augmentation des personnes en ALD (+ 10%) avec une augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans en ALD (+ 27%) entre 2015 et 2020 (selon l'ORS)
- ➔ Prévalence maladie telle que le diabète (+ 30%), maladie cardio-vasculaire (+ 21%) et maladie respiratoire (BPCO : + 95%) entre 2012 et 2021 (selon l'ORS)
- ➔ Taux supérieur de décès par cancer colorectal (+ 13%) par rapport au taux national (selon ORS)
- ➔ Augmentation de l'indice de grand vieillissement (+ 19%) entre 2008 et 2019 (selon l'ORS)
- ➔ Augmentation du taux de personnes de 65 ans et plus en ALD pour maladie d'Alzheimer (+ 23%) entre 2012 et 2021 (selon l'ORS)
- ➔ Taux supérieur de femmes bénéficiaires de 20 à 64 ans n'ayant pas eu d'acte réalisé par un gynécologue sur les 24 derniers mois (+ 23%) par rapport au national (selon ORS)

OBJECTIF GÉNÉRAL 1

➔ Promouvoir, partager et diffuser une santé commune

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

➔ Transformer les pratiques

Description de l'action :

- Poursuivre et développer les compétences psychosociales. Exemples :
 - Valoriser les actions de formation et les ressources disponibles (Promotion Santé NA)
 - Mettre en œuvre le Projet Educatif de Territoire, la Politique Jeunesse, Le service Public de la Petite Enfance de l'Agglo2b qui promeuvent le développement des Compétences Psychosociales au quotidien (Agglo2b)
 - Développer les coopérations mises en œuvre dans la Convention Territoriale Globale (CTG) aux échelles des bassins de vie et thématiques (Petite enfance, enfance et jeunesse) (Agglo2b)

- Développer une communication sur l'approche promotion de la santé et One Health en proposant de l'analyse des pratiques et des accompagnements aux changements (Promotion santé NA)

PUBLIC CIBLE : Les professionnels de l'animation de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les professionnels de l'éducation et l'éducation spécialisée et les professionnels de santé et les professionnels des établissements médico-sociaux et les usagers-habitants, ...

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, Promotion Santé NA, CPTS, CHNDS, Agglo2b, Chargés de coopération CTG, établissements scolaires, lieux d'accueil des enfants et des jeunes, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- nombre d'ateliers sur les compétences psychosociales mis en place
- nombre d'atelier de sensibilisation sur l'approche One Health mis en place
- nombre de communication publié sur l'approche One Health

(Source : ARS, Promotion Santé NA)

RÉSULTAT ATTENDU : Développer de nouvelles collaborations à l'échelle multisectorielle (transversalité) (Source : Agglo2b - Rapport d'évaluation produit lors de la reconduite du CLS)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

➔ Favoriser la participation des habitants dans le but de les rendre acteurs de leur santé

Description de l'action :

- Impliquer les usagers-habitants dans les travaux (besoins en santé, actions, ...)
 - Promouvoir les initiatives des communes et des associations qui concourent à la promotion de la santé
 - Sensibiliser les bénévoles associatifs et les élus locaux sur leur capacité d'agir sur les enjeux de santé en fonction de leurs publics et de leurs projets
 - Développer les groupes d'usagers-habitants
- Soutenir les actions d'accompagnement des usagers-habitants
- Soutenir la mise en place de programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) et de psychoéducation (ex : ETP (asthme, diabète, obésité, santé mentale, ...), Programme d'aide aux aidants (PROFAMILLE, BREF, ...))
- Soutenir le dispositif Asalée qui a comme objectif principal de contribuer à l'amélioration de la prise en charge globale des patients présentant des pathologies chroniques ou des facteurs de risques en leur permettant l'acquisition de plus d'autonomie dans leur vie quotidienne (CPTS, Agglo2b)
- Être relais d'information sur les programmes de psychoéducation et d'ETP

PUBLIC CIBLE : La population

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, Promotion Santé NA, CPTS, Association Asalée CHNDS (UTEPS 79), Agglo2b, réseaux associatifs (CSC(s), Familles Rurales), associations d'usagers et de proches, UNAFAM 79, AFD 79, GEM, UDAF 79, ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- nombre de participants lors des travaux
- nombre de personnes inscrites au sein des programme de psychoéducation mis en place sur le territoire

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé. (Source ORS)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3

➔ Partager les initiatives, les expériences pour améliorer les parcours de santé, de soins, de vie

Description de l'action :

- Promouvoir le retour d'expériences (retex), le partage d'actualités notamment via les instances Comité d'Acteurs en Santé (CAS) du CLS et Assemblée plénière du CLSM
- Disposer d'un outil de communication grand public (Ex : Agglo Santé - Toute l'information Santé de l'Agglomération : Actualités, accès aux soins, MSP, Numéros utiles, CLS, CLSM, actions, ...)
- Promouvoir et développer les coordinations contribuant à renforcer la cohérence des parcours (ex : la Coordination handicap qui réunit l'ensemble des acteurs médico sociaux, avec et autour des familles, porté par le CSC du Pays Mauléonais)

PUBLIC CIBLE : Les acteurs du territoire, professionnels et bénévoles de l'action sociale, du sanitaire et médico-social, du logement, de la culture, de l'éducation, de la justice, de la police, ... et les usagers des dispositifs et leurs familles

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : Agglo2b (mission coordination)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre de partage d'actualité d'expérience
- création du site ou onglet sur internet

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer la diffusion et le partage de connaissances en renforçant les liens

OBJECTIF GÉNÉRAL 2

➔ Soutenir une démarche de prévention adaptée à tous les publics et tous les âges

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

➔ Développer une politique de réduction des risques, de repérage et dépistage précoce

Description de l'action :

- Continuer à améliorer l'accès à l'information sur le dépistage des cancers notamment à travers des actions de proximité lors des mois thématiques spécifiques (Octobre Rose, Mars Bleu, Juin Vert, ...)
- Renforcer la lisibilité des informations sur les vaccinations et la couverture vaccinale
- Renforcer les actions de dépistage et les pratiques d'allers-vers les publics. Exemples :

- Proposer des opérations de prévention et de dépistage dans le quartier prioritaire
- Participer aux campagnes de vaccination auprès de public cible (ex : campagne de vaccination des collégiens contre le HPV, ...)
- Communiquer/diffuser les actions de prévention existantes

PUBLIC CIBLE : La population

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, CPTS, CHNDS (CVP, CeGIDD), CRCDC NA, Promotion Santé NA, OMEDIT NA, COREADD NA, ASEPT Poitou, Planning Familial 79, Addiction France, Réseau addiction 79, Agglo2b, Communes, associations (aidants), Ligue contre le cancer, Seins'Glées, ...

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- nombre d'actions proposées sur le territoire

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé. (Source ORS)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

➔ **Développer et coordonner les actions de prévention, de promotion et d'éducation notamment auprès des enfants et des jeunes et des publics éloignés**

Description de l'action :

- Poursuivre et développer les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé à destination des enfants et des jeunes sur des thématiques variées (alimentation, écran, sommeil, addiction, vie affective, ...). Exemples :
 - Développer les actions de promotion de la santé au sein de la CJM et des espaces d'accueils d'enfants et des jeunes
 - Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance
 - Développer les actions d'appui à la parentalité (ex : programme PANJO, ...)
- Renforcer les pratiques d'aller vers en matière de prévention auprès des publics pour réaliser des activités d'information, de prévention, de dépistage de manière coordonnée et cohérente sur les sujets de santé, entre les partenaires sur le territoire : S'appuyer sur les acteurs locaux et identifier les espaces de coordination pertinents pour les acteurs
- Renforcer les attitudes et aptitudes visant à réduire les conduites addictives et conduites à risques, notamment auprès des jeunes (CISPD, Acteurs de la jeunesse, ...)

PUBLIC CIBLE : Les enfants, les jeunes et les publics éloignés (les précaires dont les migrants, les personnes présentant des troubles cognitifs, ...)

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, Promotion Santé NA, ASEPT Poitou, COREADD NA, Agora-MDA, CPTS, CHNDS, CD 79 (PMI), Agglo2b, Communes (CCAS), CISPD, MDE, Mission locale, CSC(s), associations (aidants), ...

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre d'actions sur le territoire

RÉSULTATS ATTENDUS : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé (Source ORS)

OBJECTIF GÉNÉRAL 3

➔ **Améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé, physique, sociale et psychique**

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1

➔ **Promouvoir l'activité physique et sportive et faire du sport un outil de prévention, promotion de la santé et de bien être à l'échelle intercommunale**

Description de l'action :

- Renforcer la connaissance du dispositif sport sur ordonnance et du sport-santé auprès des professionnels de santé
- Encourager, soutenir et développer les actions relatives au sport-santé
- Communiquer sur les parcours sport-santé
- Développer une pastille Sport & Santé (identité visuelle) pour mettre en lumière les actions reliant le sport et la santé et leur donner plus de visibilité auprès du grand public

PUBLIC CIBLE : Les acteurs porteurs de projet « sport-santé » et la population

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, Promotion Santé NA, CHNDS (Maison du sport santé en Bocage Bressuirais), CPTS, Agglo2b, Communes, CLSM, associations sportives, EDS du Bocage, Siel Bleu, ...

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre de prescription d'exercice physique pour la santé (PEPS) (Source : CHNDS, CPTS)
- évolution du nombre d'actions Sport & Santé sur le territoire
- augmentation des licences sportives (Source : ORS)

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé. (Source ORS)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2

➔ **Promouvoir les activités culturelles et faire de la culture un outil de prévention, promotion de la santé et de bien être à l'échelle intercommunale**

Description de l'action :

- Encourager, soutenir et développer les actions relatives à la thématique « Culture et Santé »
- Communiquer/ diffuser les actions estampillées Culture & Santé

PUBLIC CIBLE : Les acteurs porteurs de projet « Culture et Santé » et la population

PORTEURS ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS, RESSOURCES : ARS, Pôle Culture & Santé NA, Région Nouvelle-Aquitaine, Agglo2b, associations culturelles, association Voix & danse, Belle la différence, associations d'usagers et de proches, UNAFAM 79, ...

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- évolution du nombre d'actions Culture & Santé

RÉSULTAT ATTENDU : Améliorer les indicateurs liés à l'état de santé. (Source ORS)

PROJET

AXE 4 : Santé mentale

Diagnostic territorial

- ➔ Incidences de l'épidémie de COVID-19 :
 - Dégradation de la santé mentale des jeunes (observée par les acteurs)
 - Augmentation des conduites relevant de la violence (intrafamiliale, scolaire, ...) (observée par les acteurs)
 - Augmentation des angoisses et renforcement de l'anxiété sociale (observé par les acteurs)
- ➔ Présence d'une problématique de santé mentale (Augmentation du nombre d'ALD pour affection psychiatrique (+ 40 %) avec augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans en ALD pour affection psychiatrique de longue durée (+ 27%) entre 2012 et 2021 et augmentation du nombre de jeunes de 15-24 ans traités par psychotrope (+ 40%) entre 2015 et 2020 et augmentation des hospitalisations pour tentative de suicide (10 ans ou plus) (14%) entre 2016 et 2021 (selon l'ORS)
- ➔ Demande de formation au handicap psychique des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement non spécialistes
- ➔ Méconnaissance de l'ensemble des structures présentes sur le territoire
- ➔ Forte demande d'une instance d'analyse, de réflexion et de partage de situations complexes
- ➔ Problème d'accès et maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques

OBJECTIFS GÉNÉRAL 1

➔ Améliorer le bien-être psychique à travers le CLSM

Concrètement sur le plan opérationnel, l'axe Santé mentale est travaillé au sein du CLSM du Bocage Bressuirais.

Trois grandes missions sont assignées au CLSM :

- ➔ Poursuivre l'observation locale en santé mentale visant :
 - A connaître et partager l'état des ressources existantes sur le territoire, ainsi que les besoins de santé et leurs déterminants repérés par les acteurs, les habitants et les usagers : Production d'un état des lieux local
 - A améliorer leur lisibilité et visibilité
 - A établir des priorités partagées
- ➔ Coordonner le réseau de partenaires :
 - Animation du réseau local de santé mentale
 - Promotion du CLSM auprès des partenaires institutionnels et du grand public
 - Elaboration de temps de rencontres

- Articulation avec le CISPD, les politiques locales notamment la politique jeunesse, ...

➔ **Développer une stratégie locale répondant aux besoins de la population** en matière de prévention, d'accès aux soins et de continuité de ceux-ci, ainsi que d'inclusion sociale et de déstigmatisation. Pour répondre aux enjeux pressentis et pour développer les collaborations 4 axes de travail ont été défini au sein du CLSM lors de sa mise en action en 2022 :

1- Favoriser la santé mentale :

- Poursuivre les actions de prévention et d'information du grand public, notamment lors des Semaines annuelles d'Informations sur la Santé Mentale (SISM)
- Poursuivre les actions de sensibilisation/formation aux troubles psychiques, comportementaux vers des professionnels de secteurs variés (acteurs de proximité, médiathèques, professionnels des structures d'accueil d'enfants et de jeunes, ...)
- Poursuivre le soutien aux actions permettant le repérage et prise en compte des personnes en risques suicidaires

2- Améliorer l'accès aux soins

- Poursuivre la sensibilisation des professionnels à l'intérêt de la circulation des informations utiles
- Poursuivre l'organisation de rencontres thématiques afin de renforcer les connaissances de chacun sur les services, les dispositifs, les programmes existants
- Poursuivre le repérage et l'identification des référents institutionnels et associatifs pour favoriser l'accès à une prise en charge adaptée et réactive dans un parcours santé (annuaire)
- Poursuivre les réflexions sur la mise en place d'une Commission locale des situations complexes en santé mentale (parcours de vie)

3- Faciliter l'accès aux droits, à la citoyenneté et l'insertion sociale et professionnelle

- Poursuivre les actions d'accompagnement et le soutien aux actions du groupe d'entraide mutuelle (GEM) et aux associations d'utilisateurs
- Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux associations de familles de malades
- Poursuivre la promotion de l'activité culturelle à travers les actions estampillées Culture & Santé
- Promouvoir l'activité physique adaptée à travers les actions estampillées Sport & Santé
- Soutenir la participation des patients, des usagers-habitants, de leurs proches et de leurs représentants aux réflexions et actions menées localement notamment dans les actions permettant une amélioration des connaissances : droit, logement, soins, ...

4- Améliorer l'accès et le maintien dans le logement

- Mener une réflexion inter-partenaire sur l'accès et le maintien dans le logement

La fiche action modèle

PROJET

Modèle de fiche-action CLS 3

FICHE ACTION CLS3 : TITRE

AXE PRIORITAIRE DU CLS :	
OBJECTIF GÉNÉRAL auquel se réfère l'action :	
OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S) de l'action :	
NOM DE L'ACTION :	
PILOTE(S) DE L'ACTION :	
DATE ET LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION :	Date(s) : Durée : Unique ☐ Annuelle ☐ Pluriannuelle ☐ Lieu(x) :
JUSTIFICATION DE L'ACTION	
Diagnostic/problématique à résoudre :	
Territoire visé par l'action : Bocage Bressuirais, Commune(s), Quartiers prioritaires, etc.	
PUBLIC VISÉ : L'action cible-t-elle le public concerné par les inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui ☐ Non ☐
Description du public selon âges, territoires, sexes, pratiques, situations sociales, communautés, corporations...	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type d'action (information, communication sensibilisation, formation, projet, expérimentation, étude...)	
Activités et calendrier détaillé	Etape 1 (période) / Etape 2 (période) : etc...

DETERMINANTS DE LA SANTE VISÉS DANS L'ACTION			
Conditions socio-économiques		Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation ☐	
Conditions de vie		Conditions de travail ☐ Environnement physique (air, sol, eau, logement, transport et aménagement du territoire) ☐ Accès aux ressources hors service de santé (logement, emploi, services sociaux et éducatif, alimentation, loisir, etc.) ☐	
Environnement social		Intégration sociale ☐ Normes et climat social ☐ Empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ☐	
Mode de vie		Acquisition de comportements favorable à la santé (consommation d'alcool, tabac, addictions, alimentation, exercice physique, autres.) ☐ Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ☐	
Système de soins		Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ☐ Globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Efficacité et sécurité ☐	
Contexte économique et politique		Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins des populations ☐ Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ☐	
TYPLOGIE DES INTERVENTIONS MISES EN PLACE			
Renforcement des capacités individuelles		Information/Sensibilisation sur la santé ☐ Formation ☐ Education à la santé ☐	
Renforcement des capacités de communautés		Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé ☐ Formation ☐ Appui à l'organisation de la communauté ☐	
Amélioration des conditions de vie et de travail		Réhabilitation des lieux de vie et de travail ☐ Fourniture de biens matériels ☐ Accès privilégié aux services ☐ Mise en place de nouveaux services ☐	

Réorientation des services de santé	Rapprochement et adaptation et services aux populations ☐ Intégration des soins et coordination des équipes ☐ Renforcement de l'offre de prévention ☐ Renforcement des capacités des professionnels et des services de santé ☐
Développement stratégique	Développement et renforcement de partenariats intersectoriels ☐ Amélioration des connaissances ☐ Planification et mesures politiques ☐

PARTENAIRES DE L'ACTION

Secteurs mobilisés	Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources, financements, moyens humains...)
Santé		
Social		
Emploi/Insertion		
Education		
Logement		
Habitat		
Aménagement du territoire		
Politique de la ville		
Environnement		
Autres		
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales (CLSM, Contrat de Ville, CISP, PCAET, PRSE, ...) ?		Oui ☐ Non ☐ Si oui, le(s)quel(s) :

PARTICIPATION

Y-a-t-il une démarche participative associant la population ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, de quelle nature ? (cf. Echelle de mesure de la participation communautaire de Rifkin qui interroge la participation des habitants sur 5 dimensions d'un projet)	☐ Participation à l'analyse des besoins et des attentes au démarrage de l'action ☐ Participation à la mobilisation des ressources (financière, matérielle, humaine) / aux activités ☐ Participation à la gestion / mise en œuvre de l'action ☐ Participation à l'évaluation ☐ Association à l'ensemble de l'action (Planification, élaboration, mise en œuvre, évaluation)
SUIVI, ÉVALUATION, RÉAJUSTEMENT	
Les indicateurs proposés doivent permettre de mesurer la réduction des écarts identifiés dans la phase diagnostic	
Indicateurs de processus ¹ :	Évaluation démarche participative associant la population : Nb de bénévoles : Nb d'heure de bénévolat :
Indicateurs d'activité ² :	
Indicateurs de résultats ³ :	
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	
Facteurs facilitants l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action :	
Difficultés rencontrées lors de l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action :	

¹ **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger : les activités prévues ont-elles été toutes réalisées ? Les moyens ont-ils été tous utilisés ?... (Cf. indicateurs déterminés dans le cadre du SRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028)

² **Indicateurs d'activité** : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

³ **Indicateurs de résultats** : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs : qu'est-ce qui a changé ? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y-a-t-il un impact ? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives.

Les fiches actions réalisées au cours du CLS 2024-2028

PROJET

AXE 1

PROJET

FICHE ACTION CLS3 : CPDS site de Faye-l'Abbesse du CHNDS

AXE PRIORITAIRE DU CLS : OFFRE DE SANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL auquel se réfère l'action : Maintenir et développer l'offre de soins de 1^{er} recours et de 2nd recours

OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S) de l'action : Favoriser l'accès en soins pour la population sans médecin traitant -> Soutenir les projets architecturaux de santé innovant visant l'installation de professionnel de santé et le développement de l'offre de soins

NOM DE L'ACTION : Création d'un centre public de santé (CPDS) sur le site du CHNDS de Faye-L'Abbesse

PILOTE(S) DE L'ACTION : CHNDS, CPTS Bocage Bressuirais

Contributeurs : Agglo2B

DATE ET LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION :

Date(s) : Ouverture le 20 Novembre 2023

Durée : en cours

Unique ☐

Annuelle ☐

Pluriannuelle ☐

Lieu(x) : Faye-L'Abbesse

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Diagnostic/problématique à résoudre : Ce projet est né d'un besoin objectivé puisque 5 à 6 médecins généralistes faisaient faire valoir leurs droits à la retraite sur le territoire du Bocage Bressuirais laissant potentiellement environ 13 000 patients sans médecin traitant. Les risques étant que ces patients : s'orientent vers les services des Urgences hospitalières à défaut d'accès à un médecin et en dépit de la démarche proactive initiée par la CPTS du Bocage Bressuirais pour trouver un MT au maximum de patients ; que certains patients renoncent aux soins avec un risque majeur de découverte tardive de pathologies. Compte tenu du nombre de demandes, les cabinets de médecine de Ville ne peuvent pas absorber toute la patientèle. Il était donc justifié de réfléchir à une offre de médecine générale complémentaire et attractive compte tenu son modèle.

Territoire visé par l'action : Bocage Bressuirais, Commune(s), Quartiers prioritaires, etc.

Le CPDS est un dispositif hospitalier qui a pu se déployer sur Thouars et Parthenay. Le déploiement sur Faye-L'Abbesse permettait ainsi de répondre à l'ensemble de la population du Bocage Bressuirais.

PUBLIC VISÉ :

L'action cible-t-elle le public concerné par les inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui ☒

Non ☐

Description du public selon âges, territoires, sexes, pratiques, situations sociales, communautés, corporations...

Patients sans MT sur RDV (en priorisant ALD/ pathologies chroniques) ; Patients réorientés par les urgences (lien à faire avec le MT si le patient a 1 MT) ; Patients régulés par le Centre 15/ dans le cadre du SAS

DESCRIPTION DE L'ACTION

Type d'action (information, communication sensibilisation, formation, projet, expérimentation, étude...)	Projet architectural avec un 1 ^{er} temps d'expérimentation : 1- Installation dans un local temporaire (location d'un module préfabriqué autonome) 2- Si le dispositif se pérennise et monte en charge, la construction d'un bâtiment en dur sera envisagée
Activités et calendrier détaillé	- Co-construction CHNDS / CPTS qui a débuté en 2022 - Appui de la CPTS sur l'organisation médicale - Organisation des locaux - Financement - Présentation du projet à l' élu référent Santé de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : 3^{ème} trimestre 2023 pour le volet bâtiminaire : demande de subvention dans un 1^{er} temps - Validation des modulaires et livraison sur site : 4^{ème} trimestre 2023 - Ouverture : Fin d'année 2023 - Signature de la Convention pour l'aide au développement d'un CPDS sur le site de Faye l'Abbesse du CHNDS entre l'Agglo2b et le CHNDS : Janvier 2024
DETERMINANTS DE LA SANTE VISÉS DANS L'ACTION	
Conditions socio-économiques	Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation ☐
Conditions de vie	Conditions de travail ☐ Environnement physique (air, sol, eau, logement, transport et aménagement du territoire) ☐ Accès aux ressources hors service de santé (logement, emploi, services sociaux et éducatif, alimentation, loisir, etc.) ☐
Environnement social	Intégration sociale ☐ Normes et climat social ☐ Empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ☐
Mode de vie	Acquisition de comportements favorable à la santé (consommation d'alcool, tabac, addictions, alimentation, exercice physique, autres.) ☐ Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ■
Système de soins	Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ■ Globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ■ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ■ Efficacité et sécurité ☐
Contexte économique et politique	Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins des populations ☐ Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ■

TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS MISES EN PLACE

Renforcement des capacités individuelles	Information/Sensibilisation sur la santé ■ Formation ☐ Education à la santé ■
Renforcement des capacités de communautés	Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé ■ Formation ☐ Appui à l'organisation de la communauté ☐
Amélioration des conditions de vie et de travail	Réhabilitation des lieux de vie et de travail ☐ Fourniture de biens matériels ☐ Accès privilégié aux services ☐ Mise en place de nouveaux services ☐
Réorientation des services de santé	Rapprochement et adaptation et services aux populations ☐ Intégration des soins et coordination des équipes ☐ Renforcement de l'offre de prévention ☐ Renforcement des capacités des professionnels et des services de santé ■
Développement stratégique	Développement et renforcement de partenariats intersectoriels ■ Amélioration des connaissances ☐ Planification et mesures politiques ☐

PARTENAIRES DE L'ACTION

Secteurs mobilisés	Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources, financements, moyens humains...)
Santé	CHNDS, CPTS BB	Analyse des besoins, organisation, pilotage, mobilisation moyens humains, financements
Social		
Emploi/Insertion		
Education		
Logement		
Habitat		
Aménagement du territoire		

Politique de la ville		
Environnement		
Autres	Agglo2B	Soutien financier dans l'apport de solution bâimentaire
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales (CLSM, Contrat de Ville, CISPD, PCAET, PRSE, ...) ?		Oui ☐ Non ☒ Si oui, le(s)quel(s) :
PARTICIPATION		
Y-a-t-il une démarche participative associant la population ?	Oui ☐ Non ☒	
Si oui, de quelle nature ? <i>(cf. Echelle de mesure de la participation communautaire de Rifkin qui interroge la participation des habitants sur 5 dimensions d'un projet)</i>	☐ Participation à l'analyse des besoins et des attentes au démarrage de l'action ☐ Participation à la mobilisation des ressources (financière, matérielle, humaine) / aux activités ☐ Participation à la gestion / mise en œuvre de l'action ☐ Participation à l'évaluation ☐ Association à l'ensemble de l'action (Planification, élaboration, mise en œuvre, évaluation)	
SUIVI, ÉVALUATION, RÉAJUSTEMENT		
Les indicateurs proposés doivent permettre de mesurer la réduction des écarts identifiés dans la phase diagnostic		
Indicateurs de processus ¹ :	Nb de structures impliquées -> 2024 : 2/2 =100%	
Indicateurs d'activité ² :	Nombre de patients orientés par la CPTS vers le CPDS -> 2023 : 538	
Indicateurs de résultats ³ :	Diminution du nombre de patients sans MT	
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :		
Facteurs facilitants dans l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action : Action co-construite, renfort du lien ville-Hôpital, attractivité pour le territoire car développement de l'offre salariale en médecine générale		

¹ **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger : les activités prévues ont-elles été toutes réalisées ? Les moyens ont-ils été tous utilisés ?... (Cf. indicateurs déterminés dans le cadre du SRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028)

² **Indicateurs d'activité** : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

³ **Indicateurs de résultats** : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs : qu'est-ce qui a changé ? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y-a-t-il un impact ? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives.

Difficultés rencontrées lors de l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action : difficultés liées au projet architectural (prestataire extérieure, coût), difficultés d'accès géographique pour une partie de la population, difficultés de recrutement de médecins

PROJET

AXE 2

PROJET

Fiche-action CLS 3 : Démarche Safe-Li « Chasser les polluants »

AXE PRIORITAIRE DU CLS : Environnement favorable à la santé	
OBJECTIF GÉNÉRAL auquel se réfère l'action : Sensibiliser aux enjeux de santé environnementale dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du Bocage Bressuirais	
OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S) de l'action : Favoriser la montée en compétence des acteurs de la petite enfance sur les risques liés à l'exposition aux substances chimiques	
NOM DE L'ACTION : Chasser les polluants en crèche	
PILOTE(S) DE L'ACTION : l'Agglo2B Soutien financier : ARS NA Accompagnement : cabinet Safe-Li	
DATE ET LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION :	Date(s) : février 2024 – février 2025 Durée : 1 an Unique ☒ Annuelle ☐ Pluriannuelle ☐ Lieu(x) : Bocage Bressuirais
JUSTIFICATION DE L'ACTION	
Diagnostic/problématique à résoudre : Les acteurs de santé ont relevé lors du travail d'évaluation du CLS2, un manque de connaissance de la population concernant les habitudes d'aération des logements pour renouveler l'air intérieur et gérer les polluants. Et ceci, au sein des logements mais également au sein des EPR et plus particulièrement au sein des lieux d'accueil petite enfance. Il est apparu opportun et nécessaire pour l'agglo2b de poursuivre sa démarche de sensibilisation et d'information à la santé environnementale. Après la diffusion au sein de ses services des guides Recocrèches, il a été décidé de candidater au programme Safe-Li avec le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, l'Agglo2b devient collectivité pilote et sera la référente de l'actions sur le département 79. Le programme Safe-Li propose aux collectivités des solutions concrètes pour réduire l'exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens et autres polluants chimiques, avec un accompagnement en 5 étapes-clés : • Sensibiliser : Sensibilisation de toute l'équipe aux enjeux de santé environnementale en crèche • Auditer : Diagnostic santé environnementale des produits et pratiques de la crèche « pilote » : inventaire des achats au regard des molécules les plus préoccupantes. • Fédérer : En créant un plan de changement et des groupes de travail pour les mettre en œuvre • Essayer : Test des nouvelles procédures proposées par les groupes de travail • Lier : En formant et informant toutes les équipes (crèche – collectivités – parents - intervenants) aux nouvelles procédures	
Territoire visé par l'action : Bocage Bressuirais, Commune(s), Quartiers prioritaires, etc. Le Bocage Bressuirais et ses EAJE	
PUBLIC VISÉ : L'action cible-t-elle le public concerné par les inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui ☒ Non ☐
Description du public selon âges, territoires, sexes, pratiques, situations sociales, communautés, corporations...	Public jeune (0-3 ans) et professionnels des EAJE

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Type d'action (information, communication sensibilisation, formation, projet, expérimentation, étude...)	Projet : sensibilisation / diagnostic / proposition d'actions / accompagnement
Activités et calendrier détaillé	- Présentation de la démarche d'audit avec le groupe projet et des représentants du personnel des structures : 14 mai 2024 - Conférence de lancement du programme : 17 juin 2024 - Audit de la structure pilote : 19 juin 2024 - Restitution de l'audit et proposition de plan de changement : juillet 2024 - Collecte des auto-évaluations des autres structures : octobre 2024 - Restitution du plan de changement : octobre 2024 - Revue finale du plan de changement en présence des décideurs, des financeurs et des parties prenantes du Département et de la Région : Mars 2025
DETERMINANTS DE LA SANTE VISÉS DANS L'ACTION	
Conditions socio-économiques	Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation ☐
Conditions de vie	Conditions de travail ☐ Environnement physique (air, sol, eau, logement, transport et aménagement du territoire) ☐ Accès aux ressources hors service de santé (logement, emploi, services sociaux et éducatif, alimentation, loisir, etc.) ☐
Environnement social	Intégration sociale ☐ Normes et climat social ☐ Empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ☒
Mode de vie	Acquisition de comportements favorable à la santé (consommation d'alcool, tabac, addictions, alimentation, exercice physique, autres.) ☐ Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ☐
Système de soins	Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ☐ Globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Efficacité et sécurité ☐

Contexte économique et politique	Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins des populations ☐ Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ☐	
TYPLOGIE DES INTERVENTIONS MISES EN PLACE		
Renforcement des capacités individuelles	Information/Sensibilisation sur la santé ☐ Formation ☐ Education à la santé ☐	
Renforcement des capacités de communautés	Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé ☐ Formation ☐ Appui à l'organisation de la communauté ☐	
Amélioration des conditions de vie et de travail	Réhabilitation des lieux de vie et de travail ☐ Fourniture de biens matériels ☐ Accès privilégié aux services ☐ Mise en place de nouveaux services ☐	
Réorientation des services de santé	Rapprochement et adaptation et services aux populations ☐ Intégration des soins et coordination des équipes ☐ Renforcement de l'offre de prévention ☐ Renforcement des capacités des professionnels et des services de santé ☐	
Développement stratégique	Développement et renforcement de partenariats intersectoriels ☒ Amélioration des connaissances ☒ Planification et mesures politiques ☒	
PARTENAIRES DE L'ACTION		
Secteurs mobilisés	Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources, financements, moyens humains...)
Santé	ARS CLS (mission de coordination et animation) Agglo2b (Chargée de projet Santé Environnementale en crèche)	Financement de l'action Accompagnement du projet Suivi et mise en œuvre de l'action
Social		
Emploi/Insertion		
Education		

Logement		
Habitat		
Aménagement du territoire		
Politique de la ville		
Environnement		
Autres	EAJE du Bocage Bressuirais	Participation à l'action
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales (CLSM, Contrat de Ville, CISPD, PCAET, PRSE, ...) ?		Oui ☒ Non ☐ Si oui, le(s)quel(s) : PCAET, PRSE
PARTICIPATION		
Y-a-t-il une démarche participative associant la population ?		Oui ☐ Non ☒
Si oui, de quelle nature ? <i>(cf. Echelle de mesure de la participation communautaire de Rifkin qui interroge la participation des habitants sur 5 dimensions d'un projet)</i>		☐ Participation à l'analyse des besoins et des attentes au démarrage de l'action ☐ Participation à la mobilisation des ressources (financière, matérielle, humaine) / aux activités ☐ Participation à la gestion / mise en œuvre de l'action ☐ Participation à l'évaluation ☐ Association à l'ensemble de l'action (Planification, élaboration, mise en œuvre, évaluation)
SUIVI, ÉVALUATION, RÉAJUSTEMENT		
Les indicateurs proposés doivent permettre de mesurer la réduction des écarts identifiés dans la phase diagnostic		
Indicateurs de processus ¹ :	10 structures sur 11 (car une structure en cours de réalisation)	Évaluation démarche participative associant la population : Nb de bénévoles : Nb d'heure de bénévolat :
Indicateurs d'activité ² :	2 réunions et/ou visio – 10 structures mobilisées	

¹ **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisés, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger : les activités prévues ont-elles été toutes réalisées ? Les moyens ont-ils été tous utilisés ?... (Cf. indicateurs déterminés dans le cadre du SRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028)

² **Indicateurs d'activité** : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

Indicateurs de résultats ¹ :	• Changement des pratiques (sur le terrain, dans les achats...) • Diminution du nombre de produits utilisés et de meilleures qualités
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	• Observations des pratiques dans les structures • Baisse du budget concernant des achats plus respectueux de l'environnement (ménage et loisirs créatifs) dans les années à venir
Facteurs facilitants l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action : 1 chargée de mission nommée uniquement sur cette mise en œuvre spécifique	
Difficultés rencontrées lors de l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action : Compliqué de mobiliser toutes les structures sur un même créneau horaire	

¹ **Indicateurs de résultats** : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs : qu'est-ce qui a changé ? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y-a-t-il un impact ? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives.

AXE 3

PROJET

FICHE ACTION CLS3 : Opération prévention du diabète de type 2

AXE PRIORITAIRE DU CLS : Comportements favorables à la santé

OBJECTIF GÉNÉRAL auquel se réfère l'action : Soutenir une démarche de prévention adaptée à tous les publics et tous les âges

OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S) de l'action : Développer une politique de réduction des risques, de repérage et dépistage précoce → Mettre en œuvre des actions coordonnées de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) du diabète de type 2 en démarche « Aller-Vers » au sein du QPV Valette à Bressuire

NOM DE L'ACTION : Action multi-partenariales de prévention du diabète de type 2 : dépistage, sensibilisation et conférence pour les habitants du QPV Valette et tous les Bocains.

PILOTE(S) DE L'ACTION : CHNDS

Contributeurs : AFD 79, Agglo2B, CHNDS (*PASS Mobile, EAPA, Diététiciennes, Animateur de Santé Publique*), CPTS BB, Croix-Rouge, CSC, Médiateurs quartiers Valette, UnisCités.

DATE ET LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION :

Date(s) : Dépistages → Mercredi 5 et 12 Juin 2024 // Conférence → Jeudi 6 Juin 2024

Durée : à l'échelle de plusieurs journées

Unique ☐

Annuelle ☐

Pluriannuelle ☒

Vocation à être réitérée

Lieu(x) : Impasse Grand Champ, QPV Valette, Bressuire ET Centre Socio-Culturel de Bressuire

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Diagnostic/problématique à résoudre : Une action multi-partenariale de prévention à l'occasion d'Octobre Rose 2023 dans le QPV Valette a mis en exergue la très intéressante opportunité de pouvoir aborder les questions de prévention en santé au plus proche des habitants et de faire du lien direct entre ces habitants et les professionnels de santé de proximité. A ce point s'ajoute un constat empirique de la PASS du CHNDS et des professionnelles de la Croix-Rouge intervenant hebdomadairement dans le quartier : prévalence et incidence des maladies/facteurs de risques cardio-vasculaires et diabète en augmentation ressentie par les professionnelles. Ce point est à mettre en corrélation avec les données épidémiologiques recensées par l'ORS NA dans sa fiche indicateur santé.¹ A relever notamment, une augmentation significative et drastique (+ de 15%) des personnes en ALD par rapport aux données de 2012. Au regard de l'ensemble des éléments sus-cités, il est apparu opportun et nécessaire de pouvoir co-construire des actions de prévention du Diabète de Type 2 au sein du quartier QPV Valette.

Territoire visé par l'action : Bocage Bressuirais, Commune(s), Quartiers prioritaires, etc.

QPV Valette et ses habitants ainsi que l'ensemble de la population de l'agglomération du Bocage Bressuirais souhaitant se saisir de la thématique.

PUBLIC VISÉ :

L'action cible-t-elle le public concerné par les inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?

Oui ☒

Non ☐

¹ Fiche Indicateurs Santé – Offre de Soins – Cadre de vie, EPCI CA du Bocage Bressuirais, ORS NA, Juin 2023

Description du public selon âges, territoires, sexes, pratiques, situations sociales, communautés, corporations...		Public du QPV Valette éloigné des parcours de soins (notamment personnes se rendant à la permanence Croix-Rouge - PASS Mobile)
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Type d'action (information, communication sensibilisation, formation, projet, expérimentation, étude...)		Information / sensibilisation / dépistage / conférence
Activités et calendrier détaillé		Jeudi 23 Novembre 2023 – Invitation à la construction d'un projet multi partenarial de prévention du diabète de type 2. Lundi 8 Janvier 2024 – Réunion de préparation N°1 avec l'ensemble des partenaires Lundi 4 Mars 2024 – Réunion de préparation N° 2 avec l'ensemble des partenaires Mercredi 5 et 12 Juin – Action de prévention et de dépistage du diabète de type 2, avec pour contenu : - Proposition d'un dépistage par glycémie capillaire, gratuit réalisé par une IDE (Pass Mobile, Croix-Rouge, CPTS du Bocage Bressuirais) accompagnée d'un/une bénévole de l'AFD79. - Suite au dépistage/avant, proposition aux habitants/bénéficiaires de pouvoir bénéficier des stands de prévention installés à côté du Camion de la Croix Rouge : - Stand AFD79, le diabète et ses complications - Stand sur équilibre alimentaire par les diététiciennes du CHNDS - Stand APA/Sport-Santé par les EAPA de la Maison Sport Santé du CHNDS - Stand accueil café + jeu autour des recommandations du PNNS par la Croix-Rouge - Café-diabète par l'AFD 79 En cas de dépistage « problématique » pour DT2 non connu → conseils pour la suite à donner avec médecin traitant. Si urgences → 15. Si pas de médecin traitant, situation vue au cas par cas avec la CPTS BB. Jeudi 6 Juin : conférence par le Dr Hélène Lieutaud, endocrinologue à Mauléon et au CHNDS « Un petit clic vaut mieux qu'un grand choc ».
DETERMINANTS DE LA SANTE VISÉS DANS L'ACTION		
Conditions économiques	socio-	Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation ☐

Conditions de vie	Conditions de travail ☐ Environnement physique (air, sol, eau, logement, transport et aménagement du territoire) ☐ Accès aux ressources hors service de santé (logement, emploi, services sociaux et éducatif, alimentation, loisir, etc.) ☐
Environnement social	Intégration sociale ☐ Normes et climat social ☐ Empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ☒
Mode de vie	Acquisition de comportements favorable à la santé (consommation d'alcool, tabac, addictions, alimentation, exercice physique, autres.) ☒ Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ☒
Système de soins	Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ☐ Globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ☒ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Efficacité et sécurité ☐
Contexte économique et politique	Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins des populations ☐ Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ☐

TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS MISES EN PLACE

Renforcement des capacités individuelles	Information/Sensibilisation sur la santé ☒ Formation ☐ Education à la santé ☒
Renforcement des capacités de communautés	Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé ☒ Formation ☐ Appui à l'organisation de la communauté ☐
Amélioration des conditions de vie et de travail	Réhabilitation des lieux de vie et de travail ☐ Fourniture de biens matériels ☐ Accès privilégié aux services ☐ Mise en place de nouveaux services ☐
Réorientation des services de santé	Rapprochement et adaptation et services aux populations ☐ Intégration des soins et coordination des équipes ☐ Renforcement de l'offre de prévention ☒ Renforcement des capacités des professionnels et des services de santé ☐
Développement stratégique	Développement et renforcement de partenariats intersectoriels ☒ Amélioration des connaissances ☐ Planification et mesures politiques ☐

PARTENAIRES DE L'ACTION

Secteurs mobilisés	Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources, financements, moyens humains...)
Santé	CHNDS, CPTS BB, Croix Rouge, coordo CLS	Analyse des Besoins, gestion de l'action, coordination, pilotage, moyens humains, réalisation des dépistages
Social	CSC	Analyse des besoins, Moyens matériels, Communication
Emploi/Insertion	Unis-Cités	Communication, aide à l'action Analyse des besoins, communication, gestion de l'action
Education		
Logement		
Habitat		
Aménagement du territoire		
Politique de la ville	Médiateurs QPV	Communication, aide à l'action Analyse des besoins, communication, gestion de l'action
Environnement		
Autres	Agglo 2 B AFD 79	Aide à la communication Organisation, gestion de l'action, mobilisation de ressources, apport bénévole
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales (CLSM, Contrat Ville, CISPD, PCAET, PRSE, ...) ?		Oui ☒ Non ☐ Si oui, le(s)quel(s) : Contrat Ville

PARTICIPATION

Y-a-t-il une démarche participative associant la population ?	Oui ☒ Non ☐
Si oui, de quelle nature ? (cf. Echelle de mesure de la participation communautaire de Rifkin qui interroge la participation des habitants sur 5 dimensions d'un projet)	☐ Participation à l'analyse des besoins et des attentes au démarrage de l'action ☐ Participation à la mobilisation des ressources (financière, matérielle, humaine) / aux activités ☒ Participation à la gestion / mise en œuvre de l'action ☐ Participation à l'évaluation ☐ Association à l'ensemble de l'action (Planification, élaboration, mise en œuvre, évaluation)

SUIVI, ÉVALUATION, RÉAJUSTEMENT

Les indicateurs proposés doivent permettre de mesurer la réduction des écarts identifiés dans la phase diagnostic

Indicateurs de processus ¹ :	Nb structures impliquées / nb structures sollicitées → 2024 : 7/7= 100% Nb activités / Nb activités prévues → 2024 : 4/5 = 80% (premier café diabète non réalisé car aucun bénéficiaire ne s'est présenté)	Évaluation démarche participative associant la population : Nb de bénévoles : COPIL : 4 bénévoles ADF Action : 8 bénévoles ADF Nb d'heure de bénévolat : 56
Indicateurs d'activité ² :	Nombre de bénéficiaires touchés, nombre de dépistage → 2024 : 74 dépistages (42 le premier mercredi, 32 le deuxième)	
Indicateurs de résultats ³ :	(Prévalence et incidence du DT2 dans quartier (ressenti par IDE PASS / CHNDS), compliqué à objectiver) Retours qualitatifs des habitants QPV	
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	Recueil de dépistage Observations / retours oraux en Conseil de vie citoyenne, au camion de la Croix-Rouge et au CSC	
Facteurs facilitants l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action :		
Action multi-partenaire combinant compétences mutualisées de chaque structure /professionnel		
Présence connue et reconnue du camion de la Croix-Rouge, de la PASS mobile, du CSC et des médiateurs de quartier facilitant le contact avec la population (lien de confiance).		
Difficultés rencontrées lors de l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action :		

¹ **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger : les activités prévues ont-elles été toutes réalisées ? Les moyens ont-ils été tous utilisés ?... (Cf. indicateurs déterminés dans le cadre du SRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028)

² **Indicateurs d'activité** : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

³ **Indicateurs de résultats** : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs : qu'est-ce qui a changé ? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y-a-t-il un impact ? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives.

AXE 4

PROJET

FICHE ACTION CLS3 : Contribuer aux SISM - coordination des actions du territoire

AXE PRIORITAIRE DU CLS : Santé mentale

OBJECTIF GÉNÉRAL auquel se réfère l'action : Promouvoir la santé mentale positive, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide

OBJECTIF(S) OPÉRATIONNEL(S) de l'action :

- Améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé, physique, sociale et psychique
- Lutter contre la stigmatisation par la mise en place d'actions de prévention et information en fonction de la thématique proposer par les SISM.

Objectifs des SISM : Lever le tabou sur la santé mentale, apporter des réponses collectives pour lever les obstacles à notre bien-être et aussi valoriser toutes les ressources utiles pour améliorer notre santé mentale

NOM DE L'ACTION : Actions multi-partenariales de mobilisation, de définition des actions à mettre en place en fonction de la thématique nationale annuelle, de réalisation des outils de com et diffusion

PILOTE(S) DE L'ACTION : Conseil Local de santé mentale

Contributeurs : en fonction du thème annuel choisi

DATE ET LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION :

Date(s) :

Durée :

Unique ☐

Annuelle ☒ Pluriannuelle ☐

Lieu(x) :

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Diagnostic/problématique à résoudre : La santé mentale est une préoccupation partagée par tous. Elle s'est inscrite comme un axe stratégique du nouveau Contrat Local de Santé 3 (CLS). L'animation du volet Santé mentale du CLS3 est assurée par le CLSM du Bocage Bressuirais. La participation aux SISM fait partie des objectifs fixés par le CLSM. Depuis 2022, le CLSM propose un programme d'actions sur son territoire. Les SISM ont pour objectif de réaliser des actions de promotion de la santé mentale et ainsi sensibiliser le public et les professionnels à cette thématique.

Pour aller plus loin :

Participer aux SISM ne serait-ce pas inviter les populations et les professionnels à réfléchir sur la santé mentale afin de mieux la prendre en charge ? Ne serait-ce pas informer le grand public pour démystifier les maladies, la psychiatrie et les personnes en souffrance psychique ? Ne serait-ce pas développer les partenariats pour améliorer l'accompagnement des personnes ?

Territoire visé par l'action : Bocage Bressuirais, Commune(s), Quartiers prioritaires, etc.

Le territoire du Bocage Bressuirais

PUBLIC VISÉ : L'action cible-t-elle le public concerné par les inégalités sociales, environnementales et territoriales repérées dans le diagnostic ?	Oui ☒ Non ☐
Description du public selon âges, territoires, sexes, pratiques, situations sociales, communautés, corporations...	L'ensemble de la population de l'agglomération du Bocage Bressuirais

DESCRIPTION DE L'ACTION

Type d'action (information, communication sensibilisation, formation, projet, expérimentation, étude...)	Information / sensibilisation / conférence
Activités et calendrier détaillé	1/ Mobilisation des acteurs de santé : - Janvier/février : Envoi par mail d'un appel à contribution et invitation à la construction d'un projet multi partenarial de prévention. 2/ Définition des actions à mettre en place en fonction de la thématique nationale annuelle : - Mars : Réunion de préparation N°1 avec l'ensemble des partenaires souhaitant participer aux SISM - Juin : Réunion de préparation N° 2 avec l'ensemble des partenaires souhaitant participer aux SISM - Juillet : Validation du programme SISM par les contributeurs 3/ Réalisation des outils de com : - Aout : Préparation de la stratégie de Com et des supports 4/ Diffusion des outils de com : - Septembre /octobre : diffusion de la com 5/ Mise en place des actions SISM : - Octobre : mise en œuvre des actions de terrain par les contributeurs

DETERMINANTS DE LA SANTE VISÉS DANS L'ACTION

Conditions socio-économiques	Niveau de revenu ☐ Niveau d'éducation ☐
Conditions de vie	Conditions de travail ☒ Environnement physique (air, sol, eau, logement, transport et aménagement du territoire) ☒ Accès aux ressources hors service de santé (logement, emploi, services sociaux et éducatif, alimentation, loisir, etc.) ☒
Environnement social	Intégration sociale ☒ Normes et climat social ☒ Empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ☒
Mode de vie	Acquisition de comportements favorable à la santé (consommation d'alcool, tabac, addictions, alimentation, exercice physique, autres.) ☒ Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ☒
Système de soins	Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ☐

	Globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ☐ Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ☐ Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ☐ Efficacité et sécurité ☐	
Contexte économique et politique	Augmentation des richesses locales ☐ Adaptation aux besoins des populations ☐ Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ☒	
TPOLOGIE DES INTERVENTIONS MISES EN PLACE		
Renforcement des capacités individuelles	Information/Sensibilisation sur la santé ☒ Formation ☐ Education à la santé ☒	
Renforcement des capacités de communautés	Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé ☒ Formation ☐ Appui à l'organisation de la communauté ☐	
Amélioration des conditions de vie et de travail	Réhabilitation des lieux de vie et de travail ☐ Fourniture de biens matériels ☐ Accès privilégié aux services ☐ Mise en place de nouveaux services ☐	
Réorientation des services de santé	Rapprochement et adaptation et services aux populations ☐ Intégration des soins et coordination des équipes ☐ Renforcement de l'offre de prévention ☒ Renforcement des capacités des professionnels et des services de santé ☐	
Développement stratégique	Développement et renforcement de partenariats intersectoriels ☒ Amélioration des connaissances ☐ Planification et mesures politiques ☐	
PARTENAIRES DE L'ACTION : en fonction de la thématique		
Secteurs mobilisés	Acteurs mobilisés (structures, services)	Type de participation (analyse des besoins, organisation, gestion de l'action, pilotage, mobilisation des ressources, financements, moyens humains...)
Santé		
Social		
Emploi/Insertion		

Education		
Logement		
Habitat		
Aménagement du territoire		
Politique de la ville		
Environnement		
Autres	Agglo2b (service Com)	Aide à la communication
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales (CLSM, Contrat de Ville, CISP, PCAET, PRSE, ...) ?		Oui ☒ Non ☐ Si oui, le(s)quel(s) : CLSM
PARTICIPATION		
Y-a-t-il une démarche participative associant la population ?		Oui ☐ Non ☐
Si oui, de quelle nature ? <i>(cf. Echelle de mesure de la participation communautaire de Rifkin qui interroge la participation des habitants sur 5 dimensions d'un projet)</i>		☒ Participation à l'analyse des besoins et des attentes au démarrage de l'action ☐ Participation à la mobilisation des ressources (financière, matérielle, humaine) / aux activités ☒ Participation à la gestion / mise en œuvre de l'action ☐ Participation à l'évaluation ☐ Association à l'ensemble de l'action (Planification, élaboration, mise en œuvre, évaluation)
SUIVI, ÉVALUATION, RÉAJUSTEMENT		
Les indicateurs proposés doivent permettre de mesurer la réduction des écarts identifiés dans la phase diagnostic		
Indicateurs de processus ¹ :		Évaluation démarche participative associant la population : Nb de bénévoles : Nb d'heure de bénévolat :

¹ **Indicateurs de processus** : ils décrivent les éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisés, méthodes employées...). Ils permettent de s'interroger : les activités prévues ont-elles été toutes réalisées ? Les moyens ont-ils été tous utilisés ?... (Cf. indicateurs déterminés dans le cadre du SRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028)

Indicateurs d'activité ¹ :	
Indicateurs de résultats ² :	
Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...) :	
Facteurs facilitants l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action : Action multi-partenariale combinant compétences mutualisées de chaque structure /professionnel	
Difficultés rencontrées lors de l'élaboration et/ou mise en œuvre de l'action :	

PROJET

¹ **Indicateurs d'activité** : ils expriment par des données souvent chiffrées la quantité de la production d'une action réalisée (nombre de bénéficiaires, de réunions...).

² **Indicateurs de résultats** : ils permettent de répondre à certaines interrogations et notamment l'atteinte des objectifs : qu'est-ce qui a changé ? Quelles appropriations des connaissances ont été observées ? Y-a-t-il un impact ? Les données collectées sont le plus souvent qualitatives.